

Gouvernance®

L'ENVERS ET L'ENDROIT DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE L'ECONOMIE ET DE LA FINANCE

1500 FCFA

N°15

Mars 2014

L'ENQUÊTE

Pêche illicite

L'affaire Naydenov,
partie visible de l'iceberg ?

EN RELIEF

Sale temps pour les
compagnies aurifères
Randgold sur le départ

DÉCALAGE

Courtiers et agences
immobilières règnent en
maîtres malgré la loi



**SÉNÉGAL
ÉMERGENT**

**QUE DIT LE
PLAN ?**



GLOBAL SIGN
Partenaire de votre communication

- DESIGN GRAPHIQUE
- CONSEIL EN COMMUNICATION
- SIGNALÉTIQUE ET MARQUAGE NUMÉRIQUE
- PRODUCTION AUDIOVISUELLE
- SOLUTIONS WEB



P a r t e n a i r e d e v o t r e c o m m u n i c a t i o n

Lot n° 2, Mermoz Pyrotechnie 3ème étage Dakar - BP 23 069 DKR Ponty
E-mail : ntglobalsign@gmail.com - Tél: (+221) 33 865 27 28

Sommaire

Gouvernance / N°15



14 L'ENQUÊTE

Pêche illicite

L'affaire Naydenov, partie visible de l'iceberg ?

08 Confidences

Randgold sur le départ

10 Mot pour Mot

Chérif Salif Sy, Economiste ; Mouhamadou Mactar Cissé, Ministre délégué, chargé du Budget ; El Hadji Ibrahima Niassé, Khalife général de la communauté religieuse de Léona Niassène ; Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies.

11 En Relief

Production d'or au Sénégal

Sale temps pour les compagnies aurifères

40 Bonnes pratiques

Assainissement baie de Hann
Une taxe pollueur-payeur en vue

42 Coup de Pouce

Amadou Lamine Kane

Inventeur d'un système de management de compteur électrique

44 Décalage

Location à DAKAR : Courtiers et agences immobilières règnent en maîtres malgré la loi



EN
UNE

30

Sénégal émergent

**QUE DIT
LE PLAN ?**

Gouvernance

« Servir sans s'asservir »

Magazine d'enquête, d'analyse et d'information sur les politiques publiques, l'économie et la finance, édité par le cabinet de Conseil et d'Ingénierie de projets
AS LAMTORO (African Strategies Lamtoro).

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

M. Aliou Sall

RÉDACTEUR EN CHEF

M. Mohamed Elimane LÔ

RÉDACTION

Mamby DIOUF, Babacar DIONE, Aliou SALL, Mohamed Elimane LÔ

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO

Ndèye Khady LÔ BÂ, Samba FALL (caricatures),
Hamad NDIAYE, Abdou DIAW, Mohamed Khaly KANE,
Sambaré DIONE

DIRECTION ARTISTIQUE & PHOTOGRAPHIE

Abdoulaye NDAO (Layepro)

CORRECTEUR

Papa Abdoulaye DIALLO

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Mme NIASSE Seynabou DIOUF

RESPONSABLE FINANCIER

Cheikh Tidiane GASSAMA

ASSISTANTE DE DIRECTION

Mme DIALLO Khadijatou SALL

IMPRESSION

La Rochette

SICAP Foire, Villa N°10753 (Dakar), 2ème étage.

ISSN 2316-0594

Tél : (+221) 33 865 32 00 / (+221) 77 740 39 97

Fax : (+221) 33 866 32 00

as.lamtoro@gmail.com



Gouvernance magazine

Pluie de Milliards sur le Sénégal Une prime à l'exemplarité, mais...



Maintenant que l'euphorie légitime vécue à l'intérieur comme à l'extérieur du pays suite aux « *razzias financières* » réussies par « *le Général* » Macky Sall, en Chine et à Paris est redescendue, il nous semble utile de revenir sur ces événements et tenter d'expliquer les facteurs à l'origine de ce succès et les exigences qui en découlent.

A son retour de Paris, le Président Macky Sall, déclarait : « *cette victoire, c'est celle de toute la classe politique ainsi que de la société civile* ». Il s'est modestement confondu à cette classe politique en refusant tout triomphalisme. Il faut l'en féliciter, car on se souvient encore des tapages énormes qui ont accompagné dans un passé récent, les retours de Club de Paris, avec des haies de militants et des sonos à fond. En même temps, il a raison d'exalter ainsi le modèle de gouvernance qu'il expérimente depuis deux ans déjà sans heurts et, qui est basé sur une sorte de « *power sharing* », un consensus pour une cogestion du pouvoir que, même les vieilles démocraties ne s'aventurent que rarement à pratiquer.

Prime à l'exemplarité donc, pour au moins deux raisons qui sont d'ailleurs fortement imbriquées.

Premièrement, il fallait pour les partenaires au développement récompenser le Sénégal qui, en 2012 encore a démenti les pronostics pessimistes qui annonçaient la fin de l'exception démocratique sénégalaise qui, comme ailleurs en Afrique, allait être balayée par la violence et les tentions déjà très vives en ce moment-là.

Je me souviens de toutes les difficultés que j'ai eues à cette époque, pour mobiliser des entreprises européennes à prendre part à la première édition du Salon international des Maires et des Communes, que j'organisais avec un autre associé sous l'égide de l'AMS, à Dakar en décembre 2011. Au fur et à mesure que les événements s'enchaînaient, nous enregistrions, impuissants, des désistements en cascades, explications servies : « *la dégradation très inquiétante de la situation politique nous oblige à annuler notre participation* ».

L'heure était en effet très grave, tous les ingrédients nécessaires à une explosion incontrôlable de la violence et, à une rupture du processus démocratique étaient réunis. Mais, fort heureusement, certains leaders politiques appuyés par la société civile ont su écouter les voix qui, s'élevaient des profondeurs du pays pour éventrer un complot politique indigne du pays d'El hadj Oumar, de Cheikh Ahmadou Bamba, d'El hadj Malick Sy, de Senghor, de Mamadou Dia, de Cheikh Anta Diop, entre autres.

Ainsi en mars 2012, les Sénégalais vont à nouveau faire la preuve, qu'ils étaient capables de trouver les compromis nécessaires pour sauver leur pirogue commune, le Sénégal, du naufrage.

Parmi cette élite politique, il faut saluer ceux qui, envers et contre tous, ont eu le courage d'aller à l'élection présidentielle au risque de la perdre, convaincus qu'ils étaient que, le processus démocratique en cours ne devait sous aucun prétexte être suspendu ou ajourné.

Refusant de céder à la tentation et aux pressions très fortes, pour saboter le scrutin, l'empêcher de se tenir, le boycotter ou au moins le différer, le candidat Macky Sall avait décidé de faire confiance aux Sénégalais, à l'administration, à la justice et à l'armée de son pays pour faire triompher la voix du peuple et éviter ainsi au Sénégal d'être en rupture de ban -démocratique.

C'est ce candidat, devenu Président de la République qui a conduit les délégations en Chine et en France. Et, cela a naturellement pesé sur la balance.

Si avec 3729,4
Milliards de Franc
CFA de fonds
extérieurs, le peuple
peut à nouveau
s'autoriser à rêver,
l'Etat a l'impérieux
devoir de mettre en
branle la machine
qui va transformer
ce rêve en réalité.

Le deuxième facteur à notre avis, non moins déterminant, est lié au contexte géopolitique sous régional.

Depuis plusieurs années, l'Afrique de l'Ouest, se trouve régulièrement traversée par des crises politiques aiguës. Si la Côte d'Ivoire, et la Mauritanie après des épisodes heurtés, parfois même dramatiques, semblent se stabiliser, de lourdes incertitudes planent encore sur le Mali, qui sort à peine d'une guerre, la Guinée qui a du mal à solder un contentieux électoral à tonalité ethnique, la Guinée Bissau où, des coups d'Etat répétitifs ont conduit à l'affaiblissement total de l'Etat et la

Gambie où le processus démocratique semble résolument figé.

Il apparait donc clairement à travers ce bref panorama de la situation politique sous régionale que, le Sénégal, (malgré son problème casamançais), s'érige en îlot de stabilité et de sécurité qu'il faut aider, et sauvegarder, d'autant plus que sa position géographique idéale fait du pays une base stratégique de repli et de déploiement en cas de besoins pour des opérations militaires et ou humanitaires.

Mais, (et c'est un grand mais), ces avantages comparatifs sont en même temps autant de défis que le Sénégal doit relever, s'il veut capitaliser sur cette conjoncture favorable, et offrir à son peuple les véritables moyens de son épanouissement.

Il n'y a pas de développement possible sans une vision politique à longs termes, déclinée en axes stratégiques, en projets prioritaires et en programmes structurants avec des actions budgétisées et planifiées dans le temps.

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) répond à cette préoccupation majeure, mais à la différence des plans antérieurs, il nous semble plus ambitieux. En effet, en se fixant comme horizon temporel 2035, il se construit sur une vision à long terme qui témoigne d'une volonté de rompre d'avec les systèmes de planification à courte vue. Dès lors, ce n'est pas surprenant que le groupe consultatif et les partenaires privés aient été séduits par le PSE.

Cependant, quels que soient sa cohérence, le niveau d'expertise ou de patriotisme de ceux qui l'ont conçu, le plan n'aura de sens aux yeux des Sénégalais que, s'il se traduit par des réalisations concrètes. Et, c'est à ce niveau que les promoteurs du Plan Sénégal Emergent (PSE) sont attendus tant les espoirs et les attentes sont grands maintenant que les financements sont acquis.

Si avec 3729,4 Milliards de Franc CFA de fonds extérieurs, le peuple peut à nouveau s'autoriser à rêver, l'Etat lui a l'impérieux devoir de mettre en branle la machine qui va progressivement transformer ce rêve en réalité.

Notre pays gagnerait donc dès à présent à se pencher sur les conditions d'une mobilisation de toutes les énergies, de toutes les forces vives de la nation, pour renforcer ses capacités institutionnelles d'absorption des fonds disponibles.

Aussi pour faciliter le respect de ses engagements politiques, le Sénégal devrait-il passer par une responsabilisation accrue des gestionnaires de projets ainsi que des populations destinataires. A cela devrait s'ajouter la mise en place d'un système rigoureux d'évaluation centré sur la production de Comptes rendus réguliers qui faciliteront, le suivi, la transparence et la reddition des comptes.

Cette problématique est cruciale et, c'est de sa bonne prise en compte que dépendra principalement l'avenir du PSE.

Le fait est, qu'il est aujourd'hui grand temps de venir à bout de ce paradoxe qui veut que les pays africains soient à 80% (source Nations unies), en retard significatif pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés avec des fonds extérieurs disponibles alors même que le financement intérieur est quasi inexistant. ■

par Aboubakry BA

Expert en Relations internationales / Président du SENAAF (Sénégal Alternative/Afrique).

En Forme

©senxibar.com



Amadou Bâ et Mouhamadou Mactar Cissé

Le duo gagnant du Groupe consultatif

L'objectif du Président Macky Sall de faire du Sénégal « le pays de la Téranga de l'investissement » est en phase d'être une réussite grâce notamment à deux hommes : le ministre de l'Economie et des Finances, Amadou Bâ et le ministre délégué, chargé du Budget, Mouhamadou Mactar Cissé. Alors qu'un premier report faisait planer des inquiétudes sur sa capacité à mobiliser le financement de ses projets, le Sénégal est sorti du Groupe consultatif de Paris avec des engagements de l'ordre de 3 729,4 milliards de F Cfa. Le travail abattu par le duo Bâ - Cissé pour convaincre les bailleurs a été déterminant. Tous deux occupent leur poste depuis à peine 6 mois.

En Méforme

©DR



Metzou Djatah

L'arroseur arrosé

La terre est en train de se dérober sous les pieds d'Ahmet Siboudji Diatta, dit Metzou Diatta. Non satisfait d'avoir brûlé le feu rouge, l'artiste musicien a tenté de soudoyer l'agent de police en faction en lui glissant deux mille francs Cfa. L'enfant de Diembering qui séjourne à Rebeuss en attendant le délibéré de son procès risque deux ans de prison dont 3 mois fermes.



Lewis Lukens

Quand l'Ambassadeur des USA marche pour sensibiliser sur un danger

L'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Sénégal, Lewis Lukens, a effectué une marche du 2 au 6 mars 2014, sur 115 kilomètres, de la plage de Lompoul, dans le département de Kébémer au village de Yoff à Dakar, dans le but de sensibiliser les populations sur le ramassage des ordures sur les plages de la Grande côte.

A son arrivée, il a dit dans un communiqué de presse ceci : « Courir le long de la côte m'a permis de voir des paysages merveilleux. Mais j'ai également vu des ordures, beaucoup d'ordures. J'ai été notamment consterné de voir et de sentir, au sud de Mboro, les eaux usées contaminées par des produits chimiques qui sont rejetées directement dans l'océan par une grosse usine de produits chimiques. »

©Actusen



Dr Ibra Ndoye

Il aurait préféré rester après 28 ans passés au même poste

D'abord patron du Programme national de lutte contre le sida créé en 1986, ensuite nommé pour diriger le Conseil national de lutte contre le sida (Cnls) mis en place en 2001, le Pr Ibra Ndoye a cédé la place à Mme Safiatou Thiam (ancienne ministre de la Santé sous Wade), à la faveur d'un arrêté, signé par le Premier ministre, Aminata Touré. Alors que l'on n'a pas fini d'épiloguer sur sa longévité, le journal Le Quotidien, qui a interrogé certains parmi ses proches, rapporte que « Dr Ndoye est animé aujourd'hui par le sentiment d'une mission pas totalement accomplie ». Que pouvait-il encore faire après 28 ans passés à la tête de cette structure ? That is the question !

DERNIÈRES MINUTES

GAMBIE

Le chef de l'Etat gambien déclare que son pays va arrêter de faire de l'anglais sa langue officielle. Selon le président de cette ancienne colonie britannique, une langue locale sera choisie en remplacement de l'anglais. Yahya Jammeh, cité par l'agence AP et repris par BBC Afrique, déclare qu'il n'adhère plus au dogme qui veut qu'un gouvernement doit forcément parler anglais. « Nous devons parler nos langues », soutient-il. Il a, depuis plusieurs mois, retiré son pays du Commonwealth, une organisation de 54 Etats, des ex colonies britanniques pour la plupart. En quittant le Commonwealth, il a déclaré que la Gambie ne sera « jamais membre d'une organisation néocoloniale ». « Ce qui a fait venir les Anglais en Gambie, c'était le commerce de l'ivoire, parce qu'il y avait beaucoup d'éléphants ici. Ils ont tué les éléphants et ont fini par vendre les Africains », a affirmé le président gambien. (BBC Afrique) ■

Commissaire Abdoulaye Diop

Veilleur de Dakar



Abdoulaye Diop 54 ans, est le nouveau commissaire central de Dakar. Il remplace au poste Abdou Wahabou Sall, nommé directeur de l'aéroport et des frontières.

Il a officiellement pris fonction le jeudi 23 janvier dernier. Abdoulaye Diop, 54 ans occupe aujourd'hui un poste stratégique. Il aura le rôle de coordonner, d'orienter et d'encadrer les différentes manifestations et autres marches de protestation dans la capitale. Les rapports circonstanciés souvent demandés par l'autorité supérieure en cas de problème ainsi que la sérénité des citoyens seront de son ressort. Le successeur d'Abdou Wahabou Sall a été commandant du Corps urbain de Dakar pendant 8 ans (depuis 2006), son dernier poste avant d'arriver au commandement central. L'ancien pensionnaire du lycée Abdoulaye Sadi de Rufisque et du département d'histoire de l'Université Cheikh Anta Diop, où il a obtenu un diplôme dans les années 80, a d'abord fait l'armée, avant de s'engager dans la police. Dans les rangs, son courage a fait légende durant son séjour en Casamance entre 1984 et 1991, au dur moment de la rébellion. Le natif de Keur Matar Guèye, dans la localité de Diander (région de Thiès) fera ses armes en zone Sud avant de commander la compagnie d'instruction du Gmi Camp Michel Le Grand de Thiès. Par la suite, il commandera le Groupement d'intervention rapide (Gir) en 1999. Spécialiste de la police de proximité, il a affiné son expérience à travers des stages en France et dans d'autres pays européens. Réputé dur à cuir, il a aussi taquiné le tâtami notamment l'Aïkido, le Savat Boxing et le Taekwondo. ■

Dr Fatimata Dia Sow

Au laboratoire genre de la CEDEAO



Fatimata Dia Sow a été nommée commissaire aux Affaires sociales et au Genre, de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en remplacement de notre consœur Adrienne Yandé Diop.

Son choix a été entériné par le Conseil des ministres en charge des Finances dans les Etats membres, réuni à Abidjan, la capitale ivoirienne, le 24 janvier dernier. Lors de ce conclave, le conseil a approuvé la nomination de sept nouveaux commissaires, portant le nombre total à 15. Côté cursus, Dr Fatimata Dia SOW est titulaire d'un Doctorat en Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV/Université de Cheikh Anta Diop) en 1992, d'un Diplôme Spécialisé en Economie et Politique Rurale (Louvain la Neuve/Belgique) en 2001 et d'un PhD en Economie Agricole et Genre (Wageningen University/ The Netherlands) en 2010.

Mme SOW est aussi titulaire d'un Post-Graduate Diploma in Feminist Développement Economics (Approche Féministe du Développement Economique) à l'Institut des Sciences Sociales de La Haye en 2005. Elle a de même bénéficié de plusieurs stages de perfectionnement en conception, suivi-évaluation de projets, notamment en Israël en 1995 à Feldafing, en Allemagne en 1997 à Tuskegee University, aux USA en 1998 et à Gembloux en Belgique en 1999. L'ancien agent du MCA Sénégal a également fait du renforcement des capacités des organisations féminines et en Leadership pour le changement des conditions de la femme. Ce qui a sans doute contribué à son choix dans la commission genre. ■

Amadou Lamine Dieng

Un juge pour booster l'emploi des jeunes



Après l'adoption du projet de décret portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes (ANPEJ), c'est Amadou Lamine Dieng, conseiller à la Cour des comptes, qui a été choisi pour diriger cette nouvelle structure. C'était lors du conseil des ministres du 15 janvier 2014. La nouvelle structure dépendant du ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques résulte du regroupement du Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ), de l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), de l'Agence pour l'emploi des jeunes des banlieues (AJEB) et de l'Agence nationale d'appui aux marchands ambulants (ANAMA). Selon le vœu du président Macky Sall et la recommandation des partenaires techniques et financiers, ces agences ont été regroupées en une seule structure, devenue l'ANPEJ, pour une meilleure cohérence dans les politiques de la jeunesse et la maîtrise et l'efficacité des dépenses publiques.

L'ancien étudiant de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'UCAD aura la tâche de coordonner un secteur dynamique et non moins sujet à problème. Pour réussir sa mission, l'ancien Directeur général de l'ONAS (Office National de l'Assainissement du Sénégal) devrait faire de l'éducation, la formation et l'emploi des jeunes, l'une des principales priorités de sa politique. L'ex directeur de cabinet au ministère de l'entrepreneuriat féminin fera équipe avec Abdoulaye Thimbo ex Directeur général du défunt (FNPJ), nommé président du conseil de surveillance de l'ANPEJ. ■

BAD

Mamadou Lamine Ndongo aux commandes du bureau régional à Dakar



Mamadou Lamine N'Dongo est le nouveau Représentant-résident de la Banque africaine de développement (BAD) au Sénégal.

Nommé en octobre dernier, Mamadou Lamine N'Dongo a officiellement rejoint en janvier 2014, la tête du Bureau régional de la BAD au Sénégal, qui couvre le Cap-Vert, la Gambie et la Guinée-Bissau. Le Mauritanien qui réside à Dakar, remplace au poste, la Marocaine Leïla Mokadem, en fin de mission.

Ingénieur statisticien-économiste de formation, il a fait ses armes au ministère mauritanien de l'Economie et des Finances. C'est ainsi qu'il a dirigé la direction de la tutelle des entreprises publiques et celle du plan avant d'être nommé macro-économiste audit ministère. C'est par la suite qu'il a fait son entrée à la BAD, en septembre 1991. Homme du sésail, Ndongo a piloté au sein de l'institution financière, la Division des programmes des pays de l'Afrique du Nord et celle des opérations des pays d'Afrique centrale. L'administration de prêts pour des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre faisait aussi partie de ses charges.

Ndongo n'est pas novice au poste. En effet de 2002 à 2006, il a été Représentant-résident au Bureau régional de la BAD au Gabon, couvrant le Congo-Brazzaville, le Gabon, la Guinée Equatoriale et la République centrafricaine.

Conseiller en chef pour les résultats à la banque à partir de 2006, il avait la charge particulière de la coordination de la communauté africaine des pratiques de la gestion axée sur les résultats de développement (Afcop). Cette structure est une coalition de leaders à travers l'Afrique œuvrant pour l'ancrage de la culture des résultats dans le continent. ■

HÔTELS À VENDRE

Le phénomène ne fait pas encore la une de la presse, il n'empêche qu'il a pris une ampleur qui fait craindre le pire aux acteurs du tourisme sénégalais. En effet, de nombreux promoteurs ont pris l'option de revendre leurs hôtels créés à coups de millions de francs de Cfa et depuis plusieurs décennies pour certains. Des annonces dans ce sens commencent à foisonner sur le net. La cause en est toute simple : une baisse sensible de la destination Sénégal, ajoutée à l'effet dramatique de l'érosion côtière qui a fini de happer l'essentiel des sites hôteliers, notamment ceux installés sur la Petite côte. Il y a déjà quelques années, à Saly Portudal, l'enseigne «A V» (A Vendre) avait pris la place de celle «A L» (A Louer) accrochée sur la quasi-totalité des résidences privées «piéd dans l'eau». Le phénomène n'a pas faibli, il s'est plutôt étendu au niveau des hôtels et auberges et sur l'ensemble des côtes sénégalaises.



RANDGOLD SUR LE DÉPART ?



La société minière Randgold Resources est prête à vendre son projet de Massawa (Est du Sénégal). Selon son Directeur général, «le projet de Massawa ne répond pas actuellement aux exigences de Randgold pour son développement». Mark Bristow qui s'exprimait à Toronto le 6 mars dernier, en marge du PIDAC 2014, un rendez-vous mondial des investisseurs et industriels du secteur minier, gazier et pétrolier, a précisé que sa société «mise sur des projets qui ont 3 millions d'onces d'or de réserves, en tenant compte de prévisions d'un prix de l'or à 1000 \$ l'once et avec un taux de rendement interne de 20%». Pour lui, «il y a toute sorte d'entreprises «Senior-Juniors» qui cherchent à faire croître leur business (...). Ceci constitue un atout important et nous avons eu quelques démarches récemment provenant de l'industrie et notre analyse nous porte à le vendre, à condition bien sûr d'obtenir un bon prix». Randgold pourrait toutefois changer d'avis en cas de découverte d'or additionnel ou par l'obtention d'électricité à moindre coût.

ITIE : La contribution de l'Etat toujours attendue



L'Etat traîne encore les pieds quant à la contribution qu'il devait apporter à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). C'est du moins l'avis de Aly Sagne, membre du comité national ITIE, selon qui le gouvernement s'était engagé à donner une contribution de 50 millions de FCFA la première année, 100 millions la deuxième et 50 millions la troisième année. Il «interpelle donc l'Etat à verser sa contribution intégrale dans le compte du comité, pour nous permettre de travailler». M. Sagne en a profité, lors d'une visite récente à Kédougou, pour s'interroger sur le rôle du Comité national ITIE par rapport à la problématique de l'orpaillage. Pour l'instant, a-t-il estimé, il est uniquement focalisé sur les industriels, alors que l'exploitation artisanale engendre des fuites de revenus dans les pays limitrophes et des impacts sociaux importants, ainsi que des dégâts environnementaux désastreux.

HADJIBOU SOUMARÉ : SNDES ou PSE ?

Le président de la Commission de l’UEMOA, Cheikh Hadjibou Soumaré, en a surpris plus d’un à l’entendre, lors de la cérémonie d’ouverture du Groupe consultatif, évoquer encore la SNDES (Stratégie nationale de développement économique et social), alors que tout le Sénégal était mobilisé pour le Plan Sénégal émergent (PSE). N’était-il pas au courant du changement de document de référence de notre politique économique et sociale ? Gouvernance a interrogé l’intéressé qui dit être totalement en phase avec les autorités sénégalaises. Cheikh Hadjibou Soumaré, souligne que « le président Sall a dit que le PSE tire toute sa substance de la Stratégie nationale de développement économique et sociale. C’est simplement un problème de terminologie. J’ai parlé de la stratégie parce que je voulais parler de manière plus globale sur le PSE qui tire sa substance effectivement de la SNDES. Il n’y a aucun décalage entre moi et les autorités sur cette question, parce que ce sont les autorités qui ont fixé la stratégie ».



ENQUÊTE SUR LA CONTREFAÇON DE PRODUITS ÉLECTRIQUES EN AFRIQUE

La contrefaçon de produits électriques en Afrique intéresse Schneider Electric. En effet, le spécialiste mondial de la gestion de l’énergie a initié la plus vaste enquête jamais réalisée sur ce trafic. 37 enquêteurs ont été mobilisés et plus de 300 professionnels interrogés pour cette enquête qui a duré 60 jours. Parmi ces personnes ressources, des électriciens, des revendeurs de matériel électrique, des installateurs, des membres de l’administration (douanes, police...), des pompiers, et des médecins. Ils ont chacun répondu à 35 questions liées à la contrefaçon de produits électriques en Afrique, notamment : quelles sont les principales conséquences de la contrefaçon électrique sur la santé en Afrique et sur l’économie des pays Africains ? D’où viennent les produits électriques contrefaits ? Qui sont les principaux consommateurs de produits électriques contrefaits ? Les premières conclusions de l’enquête seront publiées avant la fin du mois de mars.



COUVERTURE MÉDIATIQUE DU GROUPE CONSULTATIF



Le ministère de l’Economie et des Finances a dû casquer très fort pour les besoins de la couverture médiatique du passage du Sénégal devant le Groupe consultatif. Les services d’Amadou Bâ ne divulguent pas le coût mais consentent à indiquer qu’au total, 25 organes de presse dakarois ont été invités à couvrir l’événement au frais du ministère (transport et hébergement). Ainsi, 40 journalistes et techniciens étaient présents, sans compter les invitations spéciales adressées à 14 patrons de presse.

©Dakaractu.com

©DR



Chérif Salif SY

Economiste

« Le Programme Sénégal émergent n'est pas ambitieux. Il faut s'organiser pour faire plus qu'une croissance de 7 %. Pour s'en rendre compte, il suffit de prendre le Produit intérieur brut global qui est autour de 8.000 milliards de FCFA et vous faites une division, cela donne près de 2.000 milliards par an. Jusqu'à preuve du contraire, je continue à croire que les indicateurs pertinents pour l'émergence et le développement, c'est le taux d'épargne qui, comme dans les pays émergents, doit être au moins de 35 %. »



Mouhamadou Makhtar CISSÉ

Ministre délégué, chargé du Budget

« Il est important de soumettre les autorités de régulation elles-mêmes à un test de la performance, pour voir quel est l'impact de leur activité sur l'économie du Sénégal. La régulation est un couteau à double tranchant. Elle permet de lutter contre les abus mais elle peut être un frein, lorsque les hommes politiques vont avoir tendance à interférer dans le processus de conduite des affaires »

©DR



El Hadji Ibrahima NIASSE

Khalife général de la communauté religieuse de Léona Niassène

« Nous demandons au président Macky Sall de prendre des mesures hardies pour rectifier les failles notées dans la commercialisation des arachides. La situation commence à devenir préoccupante dans le monde rural qui n'a que ses récoltes pour vivre »



Ban KI-MOON

Secrétaire Général des Nations Unies
Extrait de son message à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2014

« Les pays dans lesquels les femmes sont traitées sur un pied d'égalité avec les hommes jouissent d'une meilleure croissance économique. Les entreprises qui comptent des femmes parmi leurs dirigeants affichent de meilleurs résultats. Les accords de paix qui font intervenir des femmes s'avèrent viables à plus long terme. Les parlements où siègent des femmes adoptent davantage de lois portant sur des questions sociales fondamentales comme la santé, l'éducation, la non-discrimination et les allocations familiales. »



Mamadou racine Sy

PCA Caisse de sécurité sociale

« Les travailleurs sénégalais ont peur d'aller à la retraite à cause de la précarité »

L'amélioration des conditions de prise en charge des retraités enlèvera aux travailleurs la peur qu'ils ressentent d'aller à la retraite. C'est la conviction du président du Conseil d'administration de la Caisse de sécurité sociale (CSS), Mamadou Racine Sy, qui s'exprimait à l'occasion de la réunion spéciale du comité des experts sur la relecture des textes de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES).

par Mouhamed Khalif KÂNE

« **A**u Sénégal, retraite rime avec précarisation et pauvreté ; donc, si on améliore les instruments de prise en charge de la retraite, ça va, peut-être, les inciter à partir beaucoup plutôt, parce qu'ils auront envie de jouir de leur retraite après des dizaines d'années consacrées à leurs entreprises », a indiqué le président du Conseil d'administration de la Caisse de sécurité sociale (CSS) Mamadou Racine Sy. Selon lui, « l'exigence de performances est incontournable pour l'amélioration même des conditions de vie de manière générale ainsi que pour la garantie de la paix sociale au Sénégal et dans nos pays respectifs. Parce que sans paix sociale il n'y a pas de développement », déclare Mamadou Racine Sy. Pour plus de performances au niveau des institutions sociales au Sénégal, M. Sy propose le rapprochement voire le regroupement de l'IPRES et de la CSS. Selon lui, cela va permettre d'avoir un seul fichier d'immatriculation qui est commun à ces deux institutions.

« Dès lors qu'on a des droits à la CSS, on en a aussi à l'IPRES. Donc, quand vous cotisez à l'IPRES, vous devez obligatoirement cotiser également à la CSS. Ce qui n'est pas le cas au Sénégal. Donc, il faut qu'on ait un même système de recouvrement, d'immatriculation et d'information. Le Sénégal est le seul pays de l'Afrique de l'Ouest à avoir deux institutions de prévoyance sociale qui fonctionnent séparément. C'est une hérésie », re-

grette-t-il.

D'après lui, il y a trois institutions consacrées par le code de sécurité sociale, notamment les accidents de travail et les prestations sociales et familiales gérées par la CSS et la retraite gérée par l'IPRES. Ce qui fait que dans les statuts de l'IPRES, qui ont, selon lui, besoin d'être révisés, on ne parle pas de directeur général mais de directeur tout court parce que celui-ci gère une seule branche de la sécurité sociale. Il est plus que jamais favorable à une fusion de la CSS et de l'IPRES.

« Les performances de ces deux institutions interpellent tout le monde, parce que si la CSS se porte bien et qu'elle est bien gérée, les travailleurs auront de meilleures retraites et n'auront pas à se poser de questions quant à leur avenir », avance le PCA de la CSS.

Lors de cette réunion de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES), le président de la commission de surveillance de cette institution, Karim Bamba, a déclaré que la révision des textes de la CIPRES consacre « une réelle réforme institutionnelle » qui vise à adapter ledit organe à ses nouveaux besoins et à lui donner un nouvel élan, à travers différents axes, notamment la mise en œuvre de dispositions complémentaires. L'objectif, selon K. Bamba, est de remédier aux insuffisances textuelles constatées et permettre la réalisation des nouvelles missions.

Il propose un nouveau schéma institutionnel, de nouvelles règles de

fonctionnement et de nouvelles modalités de financement, mais aussi la prise en compte de nouvelles orientations à assigner à la CIPRES, à savoir le renforcement de son envergure politique et diplomatique, tout en préservant le caractère technique de ses missions initiales.

Au titre des innovations consacrées, Karim Bamba signale qu'il y a l'élaboration d'un règlement spécifique du contrôle des organismes de prévoyance sociale dont les dispositions, en l'état actuel des textes, sont fondues dans le règlement intérieur de la CIPRES.

Tenant compte de nombreux enjeux en termes de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, une Direction administrative et financière est proposée, en lieu et place de l'Agent comptable qui intervient à temps partiel.

Le président de la commission de surveillance de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) a rappelé que c'est à l'occasion de la cérémonie commémorative du 10e anniversaire de la CIPRES, tenue à Bamako, au Mali, en 2004, que le Conseil des ministres du Travail et de Sécurité sociale a décidé de la présente relecture des textes de base de la conférence, qui constituait la seconde du genre. La première révision des textes, décidée par le Conseil, en 1997, a abouti en 2000, à l'amendement de certaines dispositions des textes d'application du Traité.

Cette révision a permis une représentation équitable des Etats-

membres au sein des organes de la conférence et de définir de nouvelles modalités de détermination des contributions des Etats-membres aux budgets de la CIPRES. Pour le Directeur de la Caisse de sécurité sociale (CSS) du Sénégal, Assane Soumaré, la CIPRES est un organisme d'intégration avant de jouer un rôle de régulation. Selon lui, cet exercice répond à un réalisme dicté par des exigences de performance, d'adaptabilité et surtout de pragmatisme dans un environnement qui fait face à l'agression et risques de toutes sortes, qu'ils soient structurels, décisionnels, systémiques ou opérationnels.

« Nos institutions évoluent dans un double contexte aussi exigeants l'un que l'autre. En conciliant les contraintes de leur universalité axée sur la qualité de la prise en charge de la mission de service public à celle de leur dualité arrimées à la maîtrise de leur gestion », ajoute Assane Soumaré.

Il estime que toute la problématique de la vie des institutions africaines de prévoyance sociale se trouve confinée dans cette dualité intégrative pour prendre en charge les décisions assignées à chaque institution.

Le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Iles Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la RDC, le Sénégal, le Tchad et le Togo sont les pays membres de la CIPRES. ■



Production d'or au Sénégal

SALE TEMPS POUR LES COMPAGNIES AURIFERES

par Mamby DIOUF

Le Comité National (ou Groupe Multipartite/GMP) de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (ITIE) a effectué une visite des sites miniers dans la région de Kédougou, du 26 au 27 février 2014. La mission tripartite composée des représentants de l'Assemblée nationale, de la Primature, du ministère en charge de la Promotion de la Bonne Gouvernance, de l'Union des associa-

tions des élus locaux, des entreprises minières que sont PETROSEN, Teranga Gold et Randgold, du Synpics, de la Coalition de la Société Civile et du Secrétaire Permanent du Comité national ITIE avait pour objectif de renforcer les capacités du GMP et entre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action ITIE.

La mission s'est intéressée au projet d'exploitation d'or et de substances connexes de Sabodala de Teranga Gold (entreprise de droit canadien) ainsi

Lourdeur des investissements, chute du prix de l'or, concurrence des orpailleurs, pression de l'Etat..., les compagnies d'exploitation de l'or peinent à tirer leur épingle du jeu au Sénégal. Teranga Gold et Randgold ont exposé leurs difficultés au Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (ITIE) qui vient d'effectuer une mission de renforcement de capacité dans la région de Kédougou.

qu'au projet d'exploration d'or de Mas-sawa dont le promoteur est Randgold (entreprise de droit britannique, d'origine Sud-africaine). Teranga Gold a totalisé, en 2013, une production d'or de plus de 6 tonnes, Randgold repose, elle, sur une réserve de 63 tonnes d'or. Cependant, les défis restent les mêmes pour les deux entreprises. De l'avis d'Aly Sagne, membre du comité, «les investissements sont énormes, le marché international de l'or est en crise avec un prix de l'once en chute libre

entre 2011 (1900 \$) et 2014 (1300 \$), les attentes sont immenses pour l'Etat et les communautés minières, et l'orpaillage continue de concurrencer l'exploitation industrielle, en grignotant d'énormes superficies sur les permis de ces 2 compagnies minières». Sans occulter la prise en charge des impacts environnementaux, ne serait-ce que pour la préservation de l'image de ces compagnies. M. Sagne d'ajouter que les deux compagnies se sont engagées à appliquer la norme ITIE, donc à mener leurs activités en toute transparence et développer un partenariat «gagnant/gagnant» avec l'Etat et les communautés locales.

Le Directeur de Rand Gold Sénégal, David Mbaye, s'est dit ouvert à ce type d'initiatives que son entreprise appuie très souvent. «Il y a des choses que beaucoup de gens ne comprennent pas dans les projets miniers et des visites de ce genre constituent des occasions de communiquer et de fournir davantage d'informations pertinentes.»

M. Mbaye s'est toutefois offusqué, lors de la visite, d'une correspondance des services fiscaux lui demandant de s'expliquer sur ses productions d'or, alors que son entreprise est en phase d'exploration. Tandis que Teranga Gold a vu ses redevances passer de 3 à 5%. D'autre part, quand les orpailleurs de Tinkoto piochent sur le permis de Randgold, ceux de Gora et Dialkhaling s'activent sur la concession de Teranga Gold. Ces compagnies assistent, impuissantes, à l'exploitation illicite de leur gisement, alors que l'Etat peine à organiser et à contrôler le secteur artisanal.

Des projets villageois pour combattre l'orpaillage

Parmi les sites visités par la mission, figure le périmètre maraîcher de Fa-

loubou (le plus proche village de la mine d'or de Sabodala), qui emploie près de 130 femmes. Ce projet est un partenariat entre le Réseau des femmes de la région de Kédougou et Teranga Gold Corporation, pour un montant de 20 000 \$, soit 10 millions de FCFA d'investissement au début du projet. Teranga Gold a mis en place 5 périmètres maraîchers dans 5 villages environnants avec une dotation de forages et pompes solaires, de bassins, de matériels et d'intrants. Ainsi, les populations vont progressivement tourner le dos aux « dioura » ou exploitations artisanales. Selon le Directeur de l'Environnement de Teranga Gold, Christian Mace, les femmes de Medina Bransan ont récolté 19 tonnes de

Selon le député Mamadou Faye «Jalan», membre de la Commission Développement et Aménagement du Territoire, qui a pris part à la mission, «l'orpaillage mérite plus d'attention de la part des autorités, en termes d'organisation et d'encadrement. Le problème de l'insécurité dans les sites artisanaux est alarmant, et à ce sujet, je vais saisir l'Assemblée nationale dès mon retour».

Pour Aly Sagne, représentant la société civile, Teranga et Randgold, ont « illustré leur engagement à appliquer la norme ITIE ». Il s'est cependant interrogé sur le rôle du Comité national ITIE par rapport à la problématique de l'orpaillage. De son point de vue, le comité se focalise, pour l'instant, sur les industriels,

« Les investissements sont énormes, le marché international de l'or est en crise avec un prix de l'once en chute libre. »

gombo l'année dernière.

Pour lui, «la mission de l'ITIE est d'autant plus importante qu'avec la transparence, la corruption va diminuer et le Sénégal devrait pouvoir attirer davantage d'investisseurs une fois qu'il sera certifié 'Conforme'».

A Tinkoto, où la mission a visité l'école primaire et le poste de santé réalisés grâce à l'appui financier de l'entreprise, le Chef de village a magnifié les relations avec Randgold.

60 à 70% des employés des deux compagnies minières proviennent des régions de Kédougou et de Tambacounda. En outre, Randgold fait profiter aux entrepreneurs locaux des opportunités dans sa chaîne de valeurs.

alors que l'exploitation artisanale engendre des fuites de revenus dans les pays limitrophes, des impacts sociaux importants ainsi que des dégâts environnementaux désastreux. Plaidant en faveur du comité, M. Sagne a invité le gouvernement à respecter des engagements à son endroit. En guise de contribution, le gouvernement avait promis à cette structure dirigée par le Pr Ismaëla Madior Fall 50 millions de FCFA la première année, 100 millions la deuxième et 50 millions la troisième année. « J'interpelle donc l'Etat à verser sa contribution intégrale dans le compte du comité, pour nous permettre de travailler », a dit Aly Sagne. ■

Pêche illicite

**L'affaire
NAYDENOV,
PARTIE
VISIBLE DE
L'ICEBERG**



L'arraisonnement, le 4 janvier dernier, d'un bateau russe, Oleg Naydenov, par la marine sénégalaise serait-il la partie visible d'un iceberg qui barre la vue sur un pillage éhonté de nos ressources halieutiques ? Tout porte à le croire, suite au déluge de réactions noté de la part d'acteurs de la pêche condamnant énergiquement l'outrecuidance des pêcheurs étrangers qui bénéficieraient de complicités avec des compatriotes. Selon l'Agence américaine pour le développement international (Usaid), citée par le journaliste Fabrice Nicolino dans un texte publié par Charlie Hebdo (France) le 19 février 2014, chaque année, le Sénégal perdrait près de 230 millions d'euros à cause de la pêche illégale (environ 151 milliards de FCFA). Gouvernance a mené enquête pour vous.



La pêche dans l'activité économique nationale

2,5% DU PIB TOTAL

par Abdou DIAW

Si l'on se fie aux derniers chiffres qui ont été fournis par l'ancien ministre de la pêche et des affaires maritimes, Pape Diouf, lors de la cérémonie de lancement du Salon maritime de Dakar, en août 2013, le secteur de la pêche contribue pour près de 12,5% au PIB du secteur primaire, soit 2,5% du PIB total. Elle occupe près de 17% de la population active et couvre jusqu'à 75% des besoins en protéines animales de la population. Mieux, la pêche génère annuellement plus de 30% des recettes d'exportations totales. Conscientes du rôle capital que joue ce secteur dans l'activité économique de notre pays, les autorités souhaitent porter une attention particulière à ce fleuron. Ainsi, il a été organisé un Conseil interministériel sur la pêche, le 18 juin 2013, qui avait pour but de valider et prendre des décisions fortes en vue de l'assainissement et de la relance de la Pêche et de ses activités connexes. Avec une façade maritime d'environ 718 Km et une Zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles marins, « la pêche maritime assure plus de 95% des apports du secteur », indique une étude présentée lors de cette rencontre interministérielle. La pêche artisanale occupe plus de 85% des débarquements et assure l'approvisionnement du marché national, et la fourniture en matière première des usines de transformation tournées vers l'exportation. Le même document de préciser qu'en 2011, les débarquements dans la pêche artisanale ont été estimés à 372 956 tonnes, soit 89% de la production nationale débarquée ; quant au nombre de pêcheurs artisans, il se chiffre à 58 116 individus. Entre 2005 et 2011, les débarquements de la PA (composés à plus de 60% de petits pélagiques, notamment les sardinelles) ont globalement stationné autour

d'une moyenne annuelle de 377 000 tonnes, alors que la valeur de la production a augmenté sur la période, passant de 86,5 milliards en 2005 à 111,8 milliards en 2011. S'agissant de la pêche industrielle, en 2011, elle a été caractérisée par une flotte nationale et étrangère composée au total de 129 navires dont les captures s'élevaient à 119 330 tonnes. La valeur commerciale au débarquement de la pêche nationale industrielle est estimée à 39,5 milliards de F CFA (36,7 milliards francs CFA pour la pêche chalutière et 2,8 milliards francs CFA pour la pêche thonière). Dans la période de 2005 et 2011, les mises à terre ont baissé (consécutivement à une réduction de la flotte nationale de 30% et la rareté des espèces ciblées (démersaux côtiers). A signaler que l'évaluation du PIB Pêche ne prend pas en compte les activités post capture, notam-

La pêche est un secteur porteur de croissance et pourvoyeur de recettes et d'emplois. Une des marmelles clés de l'économie nationale, la pêche génère chaque année plus de 30% des recettes d'exportations totales. Elle contribue à hauteur de 12,5% du Produit intérieur brut (PIB) du secteur primaire, soit environ 2,5% du PIB total. En attestent les quantités importantes enregistrées entre 2005 et 2011 dans la pêche artisanale et industrielle.

vance (permis de pêche artisanale, redevances des mareyeurs) a été marginale. Pour ce qui est de la contribution au titre des autorisations exceptionnelles accordées aux chalutiers étrangers, elle est évaluée en 2011 à 889 millions 265 mille 469 F CFA.

Même si le secteur de la pêche demeure dynamique en raison de sa participation dans la for-

« La pêche occupe près de 17% de la population active et couvre jusqu'à 75% des besoins en protéines animales de la population. »

ment le mareyage, la transformation artisanale et industrielle, de même que la pêche continentale). En 2011, la contribution de la pêche aux recettes d'exportations était à hauteur de 12,5%. Ce secteur occupait ainsi la troisième place derrière les produits pétroliers et l'acide phosphorique. Dans le budget de l'Etat, pour la même année, les redevances des licences de pêche industrielle nationale s'élevaient à 691 millions 865 mille 353 F CFA. La contribution des autres types de rede-

mation du PIB, il existe plusieurs défis à relever. Ces dernières années, il a été constaté une crise aigüe du secteur liée à la surexploitation des ressources halieutiques, à des investissements mal orientés et à une surcapacité de capture et de traitement à terre. S'y ajoutent la baisse des revenus des acteurs, la chute du nombre d'emploi et la présence des bateaux étrangers dans nos eaux qui se lancent dans un vaste mouvement de pillage de nos ressources. ■



Doudou Fall NIANG

Secrétaire général du syndicat national des travailleurs de la marine de pêche

Opacité

autour des sociétés mixtes de pêche

Outre la question de la présence illégale des bateaux étrangers dans les eaux sénégalaises, l'éternelle équation des accords de pêche, objet de vives polémiques entre acteurs de la pêche et Etat, l'existence des sociétés mixtes d'armement dans notre pays inquiète également les professionnels du secteur qui s'interrogent sur le mode de fonctionnement et de gestion.

par Abdou DIAW

La société mixte de pêche est une société dans laquelle la majorité des parts est détenue par des nationaux (51%) et le reste par des étrangers (49%). Il s'agit des structures de droit national sénégalais. Même si la théorie est claire sur les principes de définition, en pratique, la réalité est toute autre du moins, selon plusieurs professionnels évoluant dans le secteur de la pêche. D'aucuns qualifient ces sociétés d'écrans, d'autres de prête-nom. « Des étrangers profitent de leur connivence avec certains citoyens du pays pour créer des sociétés mixtes dont les activités de capture produisent pour les marchés étrangers. D'importantes quantités de poissons sont acheminées à l'extérieur, notamment vers l'Espagne et la France au détriment du Sénégal», s'insurge Pape Mendy, un professionnel du secteur. Selon lui, il n'existe pas véritablement une flotte nationale de pêche. « C'est très rare de voir dans notre pays des sociétés en matière de pêche exclusivement détenues par nos compatriotes ; l'armement sénégalais n'est pas très important en dehors des compagnies nationales comme la Société de pêche et d'armement sénégalais (SOPASEN) ex Michel Adrien», confie M. Mendy. Expliquant que ce sont des étrangers qui amènent leur bateau pour les nationaliser, car justifie-t-il, c'est très difficile de voir un Sénégalais aller acheter son propre bateau pour la pêche, vu la cherté de ces arme-

ments. Pour le président de l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale, Gaoussou Guèye, en dehors de la question des accords de pêche, il restait le problème des sociétés mixtes « opaques » qui continuent à opérer au Sénégal et dont une série est d'origine européenne. Il soutient que la sauvegarde du secteur passe par une meilleure protection des zones côtières. Ce

« S'il s'agit de créer une entreprise pour un expatrié qui va, à son tour, embarquer des produits pêchés à partir de Dakar vers l'étranger, cela est injuste et inacceptable »

qui permettra également de faire face aux nombreux dégâts causés par les chalutiers d'origine étrangère en société mixtes. A ce titre, M. Guèye invite les autorités étatiques à mettre sur la table l'équation de ces sociétés de pêche pour apporter des éclaircissements sur leur fonctionnement

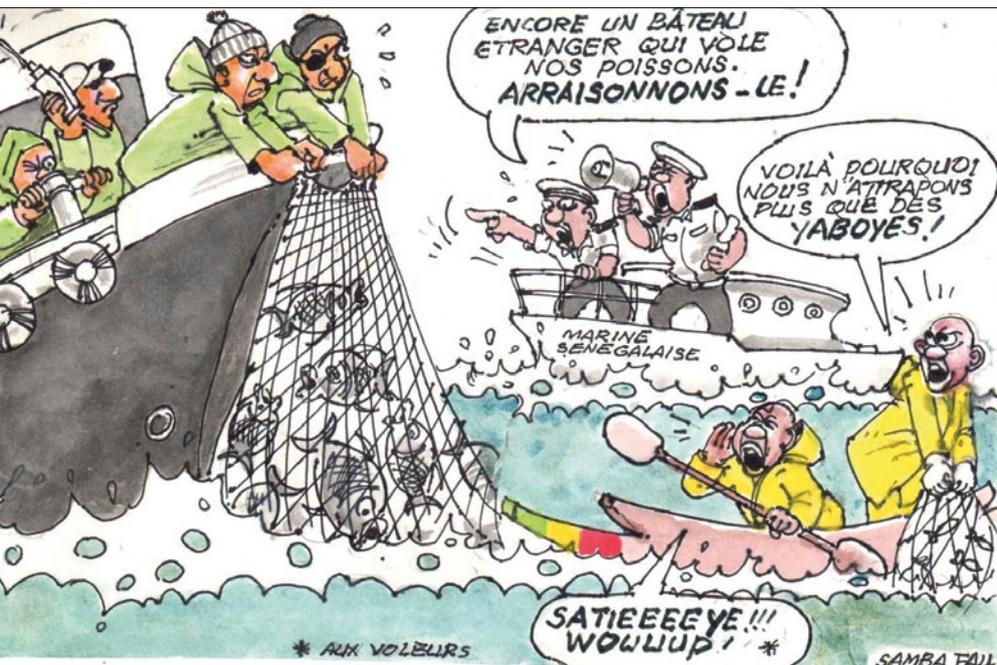
et leur mode opérationnel.

A en croire ce professionnel de la pêche artisanale, ces entreprises favorisent la pêche illégale dans nos eaux. « Personne ne sait en quoi consistent leurs activités. Elles peuvent même ne pas débarquer leurs produits et les amener directement dans leurs pays d'origine. Ce qui risque d'affecter notre économie. Il urge pour l'Etat d'assainir ces sociétés mixtes », relève Gaoussou Guèye. Pis, ces sociétés exercent leurs activités sans respect des normes des mailles des filets ni de la réglementation en vigueur dans le pays. Doudou Fall Niang, secrétaire général du syndicat national des travailleurs de la marine de pêche affirme avoir dénoncé, depuis longtemps, les sociétés mixtes au Sénégal qu'il qualifie de « société écrans ». « Si quelqu'un veut venir travailler avec des opérateurs sénégalais, nous ne pouvons que nous en réjouir. Maintenant s'il s'agit de créer une entreprise pour un expatrié qui va, à son tour, embarquer des produits pêchés à partir de Dakar vers l'étranger, cela est injuste et inacceptable», déplore-t-il. Expliquant que, généralement ce sont des bateaux recyclés au niveau de l'espace européen où ils ne peuvent plus naviguer. En plus, dit-il, ces navires bénéficient des exonérations sur le carburant, le matériel de pêche et sur d'autres intrants et notre pays demeure le grand perdant dans cette situation. ■

Sardinelle, rinchard, macro...

LES ESPÈCES QUI ATTIRENT LES BATEAUX ÉTRANGERS

par Abdou DIAW



Parmi les espèces les plus prisées par les bateaux étrangers dans nos eaux, figurent les sardinelles, les chinchards, les macros... des produits qui à en croire Gaoussou Gueye, secrétaire général de la Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale (CAOPA), constituent les filets de sécurité alimentaire de la majorité de la population sénégalaise. D'où son appel à l'endroit des autorités pour une meilleure surveillance de ces ressources halieutiques.

« **A**u niveau des petits pélagiques, les données existantes, élaborées au niveau régional montrent la surexploitation de la sardinelle, notre filet de sécurité alimentaire », avertit Gaoussou Gueye, secrétaire général de la Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale (CAOPA). Il est également le président de l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale. Il estime qu'aucun accès ne doit être donné par le Sénégal pour ces ressources stratégiques pour notre sécurité alimentaire. Selon lui, la présence des bateaux étrangers dans nos eaux ne fait que nuire, non seulement notre économie, mais aussi elle va affecter la ressource par une dégradation des habitats marins. Les pêcheurs artisanaux, ajoute M. Ndiaye, n'auront plus la possibilité

d'accéder à ces ressources, surtout celles des petits pélagiques. Le secrétaire général de la COAPA déclare que les espèces telles que les sardinelles, les chinchards, les macros, ciblés par les bateaux pilliers, sont un élément fondamental dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. « Il en est de même pour les pays limitrophes qui comptent aussi beaucoup sur ces pélagiques, notamment pour les pays qui n'ont pas de débouchés maritimes comme le Mali et le Burkina Faso ». Tafsir Malick Ndiaye, juge au tribunal international du droit de la mer, explique, dans une de ses études qu'il a menée, que les chalutiers attrapent tous les poissons disponibles sans considération d'espèces protégées ou de normes de sécurité. Ils détruisent, dit-il, les filets des pêcheurs artisans locaux, cassent leurs pirogues et mettent leur vie en danger. Ces navires, poursuit M. Ndiaye, détiennent des filets lourds qui vont draguer l'océan détrui-

sant l'habitat marin mais surtout les nurseries pour les juvéniles ; ce qui empêche les poissons de se reproduire. Les pélagiques côtiers, dont les sardinelles (plus de 70% des débarquements), jouent un rôle important dans la consommation locale, les pélagiques hauturiers (thons), essentiellement pour l'industrie thonière. A ces ressources s'ajoutent aussi des démersaux côtiers (espèces dites « nobles » à forte valeur commerciale telles que thiof, dorades, crevettes,...) et les démersaux profonds (Crevettes profondes, Merlus, Rascasse). Vu l'importance que représentent ces ressources sus mentionnées dans la consommation, il urge pour l'État de plancher sur les mécanismes à mettre en œuvre afin de mieux les protéger. Il serait salubre de réfléchir sur l'élaboration de plans de gestion de ces espèces, y compris pour les petits pélagiques. ■

Gaoussou Guèye

président de l'Aprapam



Amende contre le bateau
Oleg Naydenov

DES INTERROGATIONS SUR LES 600 MILLIONS VERSEES PAR LES RUSSES

par Abdou DIAW

Les sanctions infligées par les autorités sénégalaises à l'équipage du bateau russe, qui aurait versé 600 millions de F CFA dans les caisses de l'Etat ne semblent pas convaincre des responsables du secteur de la pêche. Ces derniers interpellent l'Etat pour apporter plus d'éclairage sur la destination de cette enveloppe ainsi que les modalités de paiement dudit montant.

Si les autorités se targuent d'avoir arraisonné, le 4 janvier dernier, et fait payer des amendes au bateau russe, Oleg Naydenov, des acteurs de la pêche s'interrogent, par ailleurs, sur les modalités de paiement de cette somme, mais aussi, sa destination. Le ministre de la Pêche, Haïdar El Aly déclarait que le navire a été libéré, après un paiement d'une amende de 400 millions de F CFA. S'y ajoute une amende supplémentaire d'un montant de 200 millions de F CFA pour la libération d'un autre bateau qui était arraisonné par la Marine sénégalaise. Le ministre rassurait, également que cette somme a été versée au Trésor public. Un argument qui est loin de dissiper les inquiétudes de Gaoussou Guèye, président de l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale de Mbour (Aprapam). Ce dernier dit « ne pas être » satisfait des amendes qui ont été infligées au bateau Oleg Naydenov.

« Les autorités nous ont parlé de 600 millions payés par les russes, depuis lors, on n'en parle plus. Une suite n'a pas été donnée à cette affaire », selon M. Guèye. Indiquant que l'Etat ne peut pas ériger des règles de bonne gouvernance et de

transparence alors que les populations ne savent toujours pas où se trouve cet argent. De son avis, « Il y a un flou total dans cette affaire. D'aucuns disent que c'est une amende payée, d'autres parlent de caution. Ce qui risquent de semer la confusion auprès des citoyens, car il existe une différence entre les deux notions. Par exemple, argumente le patron de l'Aprapam, si les russes donnent une caution, demain ils peuvent dissoudre cette société Oleg Naydenov, en disant qu'ils sont tombés en faillite et dans ce cas, ils ne vont jamais payer. Que les autorités nous disent ce qu'il en est exactement », peste-t-il. Pour sa part, Pape Mendy, agent maritime, se demande si les 600 millions de F CFA qu'auraient versés les russes sont équivalents à ce que le bateau Oleg Naydenov a pêché. Toutefois, il estime que la sanction pourrait servir d'avertissement pour les autres bateaux qui tenteraient de pêcher illégalement dans nos eaux.

Rendre la réglementation plus contraignante

Même si les acteurs saluent l'action « courageuse » des autorités qui ont pu mettre la main sur un navire étranger pour pêche sans autorisation dans nos eaux, ils exigent que les sanctions deviennent plus lourdes. « Aujourd'hui, il urge pour le Sénégal, de revoir la

réglementation afin de la rendre beaucoup plus contraignante », préconise Gaoussou Guèye. Invitant l'Etat à mettre assez de moyens à la disposition de la marine nationale, aux services compétents, pour une meilleure surveillance de nos côtes. Dans ce même registre, le président de l'Aprapam prône pour un investissement dans la recherche, car soutient-il, actuellement, on ne peut pas bâtir une politique saine, une gestion calibrée et efficace de la pêche, quand nous ne disposons pas des données statistiques fiables qui s'appuient sur la recherche pour pouvoir donner des recommandations. ■

« Il y a un flou total dans cette affaire »

Gaoussou Guèye,
président de l'Aprapam

leur surveillance de nos côtes. Dans ce même registre, le président de l'Aprapam prône pour un investissement dans la recherche, car soutient-il, actuellement, on ne peut pas bâtir une politique saine, une gestion calibrée et efficace de la pêche, quand nous ne disposons pas des données statistiques fiables qui s'appuient sur la recherche pour pouvoir donner des recommandations. ■



Arraisonnement du bateau Oleg Naydenov au Sénégal

DES ACTEURS DE LA PÊCHE DENONCENT LA PRESENCE DE LOBBIES

par Abdou DIAW

L'arraisonnement du bateau russe Oleg Naydenov, le 4 janvier 2014, a fait sortir des professionnels de la pêche artisanale et industrielle de leur mutisme. Ils ont, en effet, dénoncé cette attitude des pêcheurs russes avant de parler de soutien bénéficié auprès de lobbies établis dans notre pays.

« **L**es membres de l'équipage du bateau russe, Oleg Naydenov, n'ont pas été seuls. Ils sont aidés par des Sénégalais. C'est de grands lobbies logés au niveau de l'administration et même des professionnels de la pêche », a révélé, Gaoussou Guèye, président de l'Association pour la promotion et la responsabilisation des acteurs de la pêche artisanale de Mbour (Aprapam). Il est aussi le secrétaire général de la Confédération africaine des organisations professionnelles de pêche artisanale (CAOPA). Lors d'une rencontre avec la presse, les amis de Gaoussou Guèye réunis autour

« Il y a un lobby derrière ce bateau russe ; des Sénégalais soutiennent ces russes. »

Mame Fatou Niang,
vice-présidente du Gaipes

de la coalition des pêcheurs artisanaux, des mareyeurs, des femmes transformatrices des quais de pêche du pays ainsi que des syndicats patronaux d'armement ont dénoncé l'arrivée sans autorisation du bateau russe Oleg Naydenov dans les eaux sénégalaises. Selon ces acteurs de la pêche, les membres de l'équipage russe ont bénéficié du soutien de lobbies de notre pays.

A en croire Mame Fatou Niang, vice-présidente du Groupement des armateurs et industriels de la

pêche au Sénégal (Gaipes), « il y a un lobby derrière ce bateau russe ; des Sénégalais soutiennent ces russes ». Selon le patron de l'Aprapam, depuis 2010, les acteurs dénonçaient l'arrivée des bateaux étrangers dans les eaux sénégalaises sans que l'ancien régime ait pris des mesures. Il a, toutefois, salué l'initiative du Chef de l'Etat, Macky Sall, qui au lendemain de son accession au pouvoir, a pris l'option de d'annuler toutes les autorisations de pêche. « En dépit de l'annulation de ces licences, ces bateaux sont toujours dans nos eaux. Un paradoxe que nous ne pouvons pas comprendre », estime Gaousso Guèye. Avertissant que, si nous n'avons plus accès aux pélagiques, ce sont des milliers de personnes en activité dans la pêche qui risquent d'aller en chômage. « Ce qui risque d'installer une insécurité alimentaire dans notre pays avec des conséquences beaucoup plus désastreuses », ajoute M. Guèye. C'est pourquoi, il invite tous les citoyens à porter le combat afin de défendre le secteur de la pêche.

Le président de la coalition Adama Lam, soutient, pour sa part, que le

secteur de la pêche souffre d'une panoplie de difficultés qui ont pour noms : la surexploitation des pélagiques par des navires étrangers, le problème des filets, les zones de pêches, l'aménagement des pêcheries et des débarquements. M. Lam précise que les pélagiques constituent 72% des ressources halieutiques du pays, principalement pour la pêche artisanale. Cette ressource, constate-t-il, subit beaucoup d'agressions, depuis plusieurs années par des navires pirates étrangers. La vice-présidente du GAIPES, Mame Fatou Niang rassure que l'arraisonnement du bateau russe n'est qu'un jalon vers d'autres combats pour la préservation de nos ressources halieutiques. Elle rappelle avoir toujours dénoncé l'octroi des licences de pêche à des étrangers. Mme Niang plaide ainsi pour la mise en place d'une commission d'enquête pour s'interroger sur les dossiers liés à ces autorisations de pêche accordées entre 2010 et 2012. Comme ses collègues, elle s'est, également félicitée de l'initiative du ministre de la pêche, qui a arraisonné le bateau russe. ■



Béatrice Gorez

Coordonnatrice de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE)

« L'attitude du Sénégal dans l'affaire Naydenov nous a redonné de l'espoir »

Coordonnatrice de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE), une ONG basée à Bruxelles, en Belgique, Mme Béatrice Gorez a, dans cet entretien exclusif, indiqué, entre autres, qu'on peut rompre avec le passé et construire des relations de pêches honnêtes, justes et durables entre le Sénégal et l'Union européenne, avec la participation de toutes les parties prenantes. Elle estime que la présence de bateaux russes ou chinois n'apporte rien au Sénégal.

par Mouhamed Khaly KÂNE

Que vous inspire la présence des bateaux étrangers en Afrique, particulièrement au Sénégal ?

Les bateaux industriels étrangers sont présents au Sénégal et en Afrique depuis fort longtemps, mais le problème, c'est que souvent, leur présence, – et les conditions de leur présence-, sont opaques. Si l'Union Européenne (UE) est aujourd'hui plus transparente que la Chine ou la Russie concernant les bateaux actifs à travers les accords de pêche, c'est qu'il y a eu des campagnes très soutenues, depuis le début des années 90, de la société civile en Europe et dans les pays africains concernés. Mais nous sommes toujours dans le flou pour ce qui concerne les bateaux de capital européen qui constituent des sociétés mixtes, ou bien qui travaillent sous affrètement dans de nombreux pays africains : la transparence dans la pêche reste un combat citoyen de tous les jours, dans tous les pays.

Nous soutenons dans ce cadre les demandes de nos partenaires de la pêche artisanale et de la société civile, demandes réitérées dernièrement lors du Forum de M'Bour : que des listes de bateaux sous licences, les bateaux

« Il n'y a pas de fatalité et un pays en développement a le pouvoir de refuser l'inacceptable. »

arraisonnés, les amendes infligées, soient rendues publiques notamment pour permettre aux pêcheurs locaux de se rendre compte de qui pêche dans

leurs eaux et de qui en profite en fin de compte.

De façon plus large, je crois qu'il faut une réflexion sur la place à donner à la pêche industrielle, notamment aux chalutiers, car tous les chalutiers actifs en Afrique, presque sans exception, sont d'origine étrangère (européen, asiatique), même lorsqu'ils sont pavillonnés dans le pays hôte africain.

Au niveau de l'Europe, mais aussi dans les autres pays d'origine de ces chalutiers, comme la Chine, la Corée, la Russie, il faut aussi qu'on prenne des décisions pour rendre plus difficile, et à terme empêcher, le re-pavillonnement de chalutiers pour pêcher dans des pays où ils risquent de causer des dommages à la pêche locale et aux éco-systèmes.

Vous avez certainement suivi l'actualité au Sénégal, avec l'arraisonnement de navires russes par la marine sénéga-

laise. Que faut-il faire, selon vous, pour combattre les bateaux-pirates qui pillent les ressources des côtes sénégalaises ?

Avant tout, je voudrais dire que pour tous nos collègues, nos partenaires africains et moi-même, l'attitude du Sénégal dans cette affaire nous a redonné de l'espoir. Il n'y a pas de fatalité et un pays en développement a le pouvoir de refuser l'inacceptable. En arraisonnant ces bateaux, le Sénégal prend ses responsabilités en tant qu'Etat côtier, et montre la voie aux autres pays côtiers. On peut attendre de l'Etat du pavillon, – la Russie en l'occurrence, mais ça pourrait tout aussi bien être un autre pays de pêche lointaine-, qu'il prenne ses responsabilités en tant qu'Etat du pavillon, pour sanctionner comme il se doit de tels agissements illégaux.

Pour combattre ces bateaux faisant de la pêche illicite, les recettes "techniques" sont connues : améliorer la surveillance, y compris la surveillance participative, moderniser la législation, rendre les sanctions dissuasives, etc. De nombreux programmes et projets ont été financés par les bailleurs de fonds internationaux et les ONG ces dernières années pour cela, et vont sans aucun doute continuer à l'être. Mais ce qui est déterminant, c'est la volonté politique d'agir, de lutter contre la corruption qui existe dans le milieu de la pêche. Et à ce niveau, je dois remarquer qu'au Sénégal, la mobilisation de la population sur cette affaire a été impressionnante et a certainement été un soutien important pour les autorités, pour qu'elles prennent les bonnes décisions et s'y tiennent.

Que font des organisations comme la vôtre pour aider nos pays à lutter contre leur présence dans nos eaux ?

La CAPE n'a de légitimité pour agir di-

rectement qu'au niveau de l'Union Européenne. Au niveau des pays africains, nous collaborons avec les organisations locales, notamment de la pêche artisanale, en partageant avec elles des informations et aussi en faisant remonter leurs points de vue et leurs inquiétudes au niveau des décideurs européens : Parlement européen, Commission européenne, etc.

Un point important également pour lutter contre la pêche illicite, c'est de sanctionner le commerce du poisson pêché de manière illicite. Nous avons soutenu le développement d'une législation européenne en la matière, vu que l'Union européenne reste un marché important pour les produits de la pêche africaine. Bien sûr, il faut être vigilant sur la mise en œuvre de cette législation, pour éviter une application où le côté administratif devienne un frein aux exportations légales, ou bien une application à la tête du client – les bateaux européens doivent être traités avec les mêmes standards ; la Corée, souvent impliquée dans des actes de pêche illicite, doit être traitée de la même manière que la Guinée ou le Belize, en passe d'être mis sur la liste noire de l'UE.

Nous sommes également actifs au niveau des négociations d'accords de pêche avec l'Union européenne. Nous avons notamment travaillé l'an dernier à faire entendre la voix des pêcheurs artisans mauritaniens dans le cadre des négociations de l'accord de partenariat UE-Mauritanie. Imaginez-vous que, malgré les pressions de certaines flottes européennes pour continuer à pêcher comme avant en Mauritanie, l'accord, pour la première fois, empêche ces flottes européennes de venir pêcher en Mauritanie, sur des stocks surexploités qui sont vitaux pour la pêche artisanale! Les zones de pêche sont également revues pour éloigner des côtes tous les chalutiers. Enfin, la Mauritanie a accepté que ces conditions s'appliquent aussi aux autres flottes étrangères : si

« Ce qui est déterminant, c'est la volonté politique d'agir, de lutter contre la corruption qui existe dans le milieu de la pêche. »

bien qu'aujourd'hui, et tant que dure cet accord, le pêcheur artisanal de poulpe mauritanien n'est plus en concurrence ni avec les chalutiers espagnols, ni avec les chalutiers chinois. La sardinelle est mieux protégée, de par l'éloignement des super chalutiers hollandais, est-européens, russes, etc.

Tout cela s'est fait grâce à la mobilisation extraordinaire des acteurs locaux, que nous avons informés, et nous avons réussi à faire prendre en compte leurs positions par le Parlement européen qui a finalement adopté cet accord révolutionnaire après plus d'un an de débats et de blocages par ceux qui défendaient le statu quo pour les flottes européennes. ■

Docteur Sogui DIOUF

ancien directeur des Pêches maritimes

DE LA NOUVELLE APPROCHE DES RUSSES

par Mouhamed Khaly KÂNE

Grâce à un avion de l'armée française qui assiste la marine sénégalaise dans la surveillance maritime, le Sénégal a repéré le navire d'origine russe Oleg-Naydenov qui opérait près de trois autres navires lorsqu'il a été surpris en flagrant délit, vers la fin du mois de décembre 2013. Il s'agit d'un bateau russe et de deux autres ukrainiens, qui avaient masqué leur identité sur la coque. Si les autorités sénégalaises sont en train de tout mettre en œuvre pour retrouver les deux derniers navires, d'autres acteurs du secteur de la pêche pensent qu'il faut mettre en place des politiques drastiques pour lutter contre les bateaux-russes. C'est le cas de l'ancien directeur des pêches maritimes (DPM), le docteur Sogui Diouf.

Les petits pélagiques côtiers effectuant des migrations entre le Sahara occidental et la Guinée Bissau et vice-versa, la flotte russe de pêche lointaine composée de chalutiers pélagiques ayant Mourmansk et Kaliningrad comme ports d'attache, a un besoin impératif de pouvoir pêcher au Sénégal où, ces poissons séjournent, chaque année, de décembre à mai.

Docteur Sogui Diouf signale que "le 9 décembre 2013, le représentant, au Sénégal, de l'Agence fédérale de pêche de la Russie (Rosrybolovstvo), qui est basé à Nouakchott, en Mauritanie, depuis 2002, a été transféré à Dakar en février 2013, a été invité par une télévision locale, à une heure de grande écoute. Ainsi, l'intéressé a présenté pendant 47 mn la pêche lointaine russe, sous ses plus beaux atours et in fine, a rappelé que la partie russe attend toujours les résultats de l'évaluation recommandée à l'issue du Conseil interministériel sur la pêche, tenu à Dakar le 18 juin 2013".

D'après M. Diouf, la lecture d'une dépêche du FIS (Foundation for infinite survival) du 10 décembre 2012 permet de comprendre que l'objectif principal de Rosrybolovstvo était de faire remonter le volume des captures effectuées par ses chalutiers pélagiques, dans

les eaux ouest-africaines, à 400.000 tonnes par an. Elles n'étaient que de 211.000 tonnes en 2011 et seulement de 148.000 tonnes pour les 9 premiers mois de 2012.

A cet égard, ayant, sans doute, tiré des leçons de la très forte hostilité des acteurs de la pêche contre la présence des bateaux russes dans les eaux sénégalaises, Rosrybolovstvo semble avoir changé d'approche et

« **La nouvelle stratégie consisterait à isoler le Groupement des armateurs et industriels de la pêche au Sénégal (GAIPES)** »

sa nouvelle stratégie consisterait à isoler le Groupement des armateurs et industriels de la pêche au Sénégal (GAIPES), très hostile à la présence des bateaux russes au Sénégal, relève Dr Sogui Diouf.

Il poursuit : "Des acteurs de la pêche artisanale ont été approchés et avant le sommet maritime de Dakar, une rencontre a été organisée dans un hôtel de la place, pour leur apprendre la bonne parole. Les frais de

transport leur ont été remboursés. Les russes ont, en outre, promis, à la fois, de résoudre le problème de la distribution du poisson à l'intérieur du Sénégal, à débarquer du poisson à Dakar, à condition que les mareyeurs paient le prix, à apporter des appuis financiers et de participer à la relance de la société Africamer", fait-il observer.

La Russie a décidé également d'offrir des bourses d'études, des camions et du matériel de bureau ainsi que des patrouilleurs de surveillance. Elle compte jouer sur les résultats des investigations faites conjointement par la Russie et le Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT).

"En effet, la Russie a signé avec le Sénégal un accord de coopération le 8 février 2011 et l'article 4 de cet accord prévoit la possibilité d'effectuer en commun des investigations dans notre ZEE et d'analyser les données collectées. Un chercheur russe a même été autorisé, avec la complicité du comité d'organisation, à faire une présentation au salon maritime de Dakar tenu du 4 au 6 octobre 2013. Le chercheur russe a profité de la tribune qui lui était offerte, pour indiquer que les résultats qu'il venait de livrer à l'assistance étaient ceux de la mission effectuée avec le CRODT en décembre 2012 et validés par les deux parties. Le directeur du CRODT a été obligé de le recadrer, en précisant que lesdits résultats n'engageaient pas sa structure, aucune réunion de validation n'ayant été tenue. Par conséquent d'une part, tous les acteurs industriels comme artisans de la pêche sénégalaise doivent se remobiliser, afin que le bloc qui, en 2012 avait empêché les activités de pêche des chalutiers russes, se reconstitue. Le cadre de concertation entre acteurs artisans et industriels, retenu à l'époque, doit être, de toute urgence, formalisé et, d'autre part, le CRODT qui a eu, au sommet maritime de Dakar, un aperçu de ce que les chercheurs russes sont capables de faire, sait à quoi s'en tenir ».

"Le stock petits poissons pélagiques cô-



« **Le stock petits poissons pélagiques côtiers, nous ne le répéterons jamais assez, est surexploité** »

tiers, nous ne le répéterons jamais assez, est surexploité et cette surexploitation, présente un risque sérieux pour la continuité de la pêche, aussi bien pour les chalutiers industriels que pour la flotte artisanale", martèle-t-il.

Pour éviter aux pays de la sous région de se faire une concurrence malsaine, chacun voulant prendre plus de poisson que son voisin, les ressources étant partagées, notre interlocuteur soutient que la gestion concertée est la solution à laquelle, tôt ou tard, les Etats côtiers seront obligés de recourir, car c'est elle qui peut assurer la durabilité de la pêche.

"En définitive, quelle que puisse être l'offre russe, elle ne mérite pas que nous hypothéquions la pérennité de nos ressources halieutiques. Nous avons le devoir de veiller à ce que les générations futures, elles aussi, puissent avoir la possibilité de satisfaire leurs propres besoins", alerte Sogui Diouf.

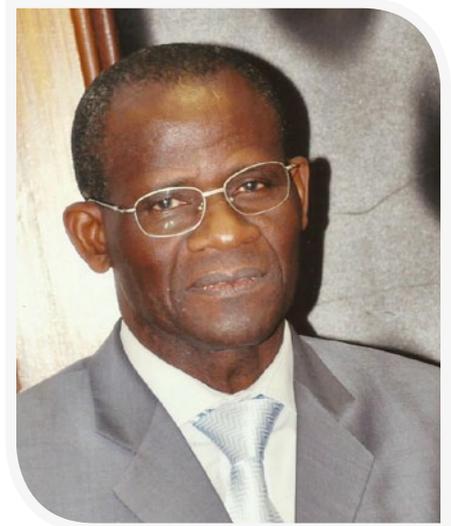
Pourtant, l'article 3 du code de la pêche stipule que "l'Etat mettra en œuvre une approche de prudence dans la gestion des ressources halieutiques".

Ce qui fait dire à Sogui Diouf qu'il ne faut pas autoriser les bateaux russes à pêcher au Sénégal et mettre les populations sénégalaises en état d'insécurité alimentaire, les pêcheurs, les femmes transformatrices et les mareyeurs au chômage. "En toute honnêteté, il n'y a pas de surplus pouvant être cédé et les russes doivent être, gentiment mais fermement, invités à aller pêcher ailleurs. Comment la Russie qui a, par tonne de poissons pêchés, pu verser au Maroc 270 dollars US en 2010 et 378 dollars US en 2013, a-t-elle pu, pour les mêmes poissons, proposer au Sénégal 70 dollars US, lors de l'émission du 9/12/2013 ?", s'interroge Dr Diouf avant de lancer : "le Sénégal ne mérite pas ça !". ■

Accès aux ressources halieutiques

VERS DES MESURES PLUS CONTRAIGNANTES

Le libre accès aux ressources de la mer sera bientôt un vieux souvenir. En effet, l'Etat a décidé de confier l'exploitation des ressources halieutiques à une commission composée des différents acteurs du secteur. L'objectif étant, par des mesures plus rigoureuses, de réglementer l'accès aux produits de la mer.



Dr Moussa Bakhayokho
Chercheur

par Babacar DIONE

On peut le considérer comme le maître d'œuvre des réformes en cours au niveau de la pêche. Directeur de recherche au centre de recherche océanographique, Dr Moussa Bakhayokho est lauréat du Grand Prix du chef de l'Etat pour les Sciences en 1991. Récompensé pour ses travaux sur les poulpes et les sèches qui n'étaient pas encore très connues des Sénégalais mais que les Japonais venaient pêcher dans nos eaux. Sa thèse portait d'ailleurs sur la migration des sèches et a permis d'approfondir les connaissances scientifiques sur les ressources disponibles et sur les engins à utiliser pour une meilleure pratique de la pêche. Ce qui a favorisé la création d'une unité d'information et de valorisation des recherches agricoles afin de faciliter l'accès aux résultats de recherche et leur transfert. C'est dans cette logique que M. Bakhayokho a atterri, en 1997, à la tête de l'ISRA où il va expérimenter le concept d'établissement public à caractère scientifique et technique.

Selon lui les cadres de concertation au niveau de la pêche découlent d'une volonté de valoriser les résultats des recherches. C'est ainsi qu'est né en 1987 à Joal et pour la première fois au Sénégal, le conseil local

de pêche artisanale. C'est la première instance locale de concertation, qui sera finalement instituée dans le code de la pêche. Suivra le conseil national consultatif sur les pêches maritimes dirigé par le directeur des pêches.

Il reste maintenant à mettre sur pied le conseil départemental qui doit servir d'interface entre le conseil local et le conseil national.

Généraliser les cadres de concertation

Les ressources halieutiques étant un patrimoine national, l'Etat est appelé à sévir pour mieux organiser l'exploitation des produits. D'où l'option de la généralisation des conseils locaux appuyée par la Banque mondiale qui a décidé d'intégrer le volet environnemental. Des sites pilotes ont été installés afin de parvenir à une co-gestion, notamment à Ngaparou, à Fouta-Diougne, à Betenti dans les Iles du Saloum à l'image de ce qui était déjà fait à Joal avec pas moins de 4000 pirogues. C'est dans un souci de gérer tout ce dispositif qu'est né le plan d'aménagement qui intègre les unités d'espèces, les modes d'exploitation dans un environnement donné.

Les cadres de concertation entre acteurs du secteur sont d'autant plus nécessaires

que pour des raisons biologiques, les ressources migrent d'un espace à l'autre. C'est le cas du thon, qui est un grand migrateur au-delà de l'Atlantique, favorisant la création d'une commission de concertation au niveau international (ICCAT). Ainsi, chaque pays sait-il à quoi s'en tenir dans la pêche au thon et la part qui lui revient chaque année.

Un consensus qui est aujourd'hui difficile à trouver entre pays de la sous-région pour ce qui est de la pêche de la sardinelle (yaboye). En effet, ce produit qui procure 70% de protéine animale aux Sénégalais est source de contentieux entre le Sénégal, la Mauritanie et la Guinée Bissau qui sont des espaces de développement de cette espèce. Si le Sénégal tient à protéger la sardinelle pour des raisons de survie alimentaire de ses populations, tel n'est pas le cas de la Mauritanie et de la Guinée Bissau qui exploitent ce produit à travers des accords avec des bateaux de pêche étrangers.

D'autre part, les Sénégalais qui sont de grands pêcheurs ne se suffisent plus à leurs ressources halieutiques. Ils traversent souvent leurs frontières maritimes pour pêcher dans les eaux mauritaniennes avec le risque d'être arraisonnés et de perdre leur matériel de pêche. ■



Camille Jean-Pierre Manel

Directeur des pêches maritimes

« Nous voulons éviter le libre accès à nos ressources »

« Notre principal objectif est la gestion durable de nos ressources ainsi que la reconstitution des habitats. Tout le reste s'y retrouve à travers des plans d'aménagement ». Selon le directeur des pêches maritimes, Camille Jean-Pierre Manel, le plan d'aménagement consiste à identifier les pêcheurs, qu'est-ce qu'ils pêchent, quelle quantité pêchent-ils et comment redistribuer les richesses générées.

par Babacar DIONE

En attendant d'étendre l'expérience sur les autres formes de pêche, un plan sur la crevette profonde est en train d'être mis en œuvre avec l'appui de l'Union européenne. Il a été adopté par décret et des quotas ont été même définis pour les opérateurs qui s'activent dans le secteur. Il s'agit du Total Admissible de Capture (TAC), le maximum à ne pas dépasser.

La nécessité de réglementer la pêche vient du fait que les ressources halieutiques sont renouvelables à l'échelle humaine. «C'est comme un gâteau qui peut être suffisant ou pas selon qu'on a peu ou beaucoup d'invités. Nous sommes actuellement à un libre accès de nos ressources halieutiques, ce qui veut dire que toute personne qui

constitue son matériel peut valablement pêcher. L'accès n'est pas gratuit mais est libre», explique M. Manel.

Il y a certes une réglementation pour les Pirogues selon qu'il s'agisse de la pêche à pied, des pirogues de moins de 13 mètres et de celles de plus de 13 mètres. Pour ces trois catégories de pêche, les redevances sont respectivement fixées à 5 000, 15 000 et 25 000 F Cfa. Le plan d'aménagement élaboré avec l'Union européenne va tout changer. Il y aura une régulation de l'accès, c'est-à-dire ne peut pas pêcher qui veut.

L'Etat va transférer la gestion des ressources halieutiques

«Nos objectifs sont de gérer les pêche-

ries par un plan d'aménagement. On a commencé, depuis deux à trois ans, par le plan des crevettes profondes qui représentent 2% du tonnage total des captures. On a commencé par les choses simples pour montrer que c'est possible de réglementer la pêche», confie M. Manel. La crevette profonde ne concerne que le marché de l'union européenne et plus précisément celui de l'Espagne, qui absorbe la presque totalité des prises, en raison des habitudes culinaires ou gastronomiques espagnoles.

D'autres plans sont en train d'être élaborés. A terme, l'Etat du Sénégal va concéder son droit exclusif de gestion à un comité composé des différents acteurs de la pêche. «On change ainsi le type de propriété à la ressource», confie le directeur des pêches maritimes.

Les ressources halieutiques sont un patrimoine national, tel que défini dans l'article 3 du code des pêches, et l'Etat détient jusque-là le mandat de gestion. Avec le nouveau plan d'aménagement, il va en confier l'exclusivité, sur une durée déterminée, à une organisation privée constituée par les armateurs... «On veut changer de paradigme de gestion afin de recréer une rente », insiste Jean-Pierre Manel.

L'intervention de l'Etat pour éviter la «tragédie des communs»

Les autorités ont fini d'analyser les conséquences fâcheuses du libre accès à nos ressources halieutiques. «Il encourage la surcapacité des bateaux, des filets... c'est la «tragédie des communs» qui découle du fait que chacun, selon son intérêt propre, se lance dans l'exploitation d'une ressource».

Cependant, cette réorganisation ne se fait pas sans l'implication des exploitants, à savoir les pêcheurs et les autres acteurs du secteur. Ceux-ci sont concernés par les changements en cours. «D'ailleurs, on ne parle plus d'encadrement, on accompagne plutôt les acteurs du secteur qui sont des partenaires. Quand les gens participent à l'érection des règles, ils sont plus enclins à les appliquer», confie M. Manel.

Surveiller pour accompagner les mesures prises par l'Etat

Des mesures de surveillance sont mises en œuvre afin de mettre un terme à la pêche illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN). «C'est une pêche qui nous échappe. C'est ainsi que des balises sont installées dans les bateaux qui sont autorisés à pêcher. Nous avons ainsi des informations sur les temps d'entrée et de sortie de nos eaux de ces navires. Ceux qui ont des accords avec nous ont des observateurs à bord », ajoute Jean-Pierre Manel.

Toutefois, la pêche artisanale qui concentre 90% des débarquements au Sénégal, constitue un maillon faible du dispositif. Elle reste toujours très peu modernisée malgré quelques avancées avec la motorisation, l'acquisition pour certains pêcheurs, de sondeurs afin de repérer les poissons dans les eaux, les roches... Les pêcheurs disposent également de GPS pour s'orienter plus facilement, mais la sécurité fait encore défaut.

L'Etat travaille aussi au renouvellement du parc piroguier pour aller vers du matériel différent du bois qu'on utilise présentement dans la fabrication des pirogues. «Nous savons tous que le produit pêché et le bois ne font pas bon ménage. Leur contact réduit la qualité des produits alors que la pêche artisanale est à l'origine de 60% des exportations. C'est une matière qui pose aussi problème du point de vue de la sécurité et de la durabilité», énumère le directeur des pêches maritimes. D'où le programme que les autorités sont en train d'élaborer avec la société des

infrastructures et de réparation navale (SIRN) qui a débuté des tests avec trois prototypes de pirogues modernes. L'autre étape consiste à trouver des partenaires pour appuyer l'acquisition du matériel qui peut être amorti sur la durée.

Dans ce même programme, il est question de prendre, en priorité dans le volet formation, les charpentiers qui travaillaient déjà dans la confection des pirogues. «C'est un métier qui est appelé à disparaître du moins dans ce domaine », avertit M. Manel.

Le manque d'organisation pose également problème au niveau de la pêche artisanale avec l'existence d'une pléthore d'organisations. «On a un problème de relais de nos messages, contrairement à la pêche industrielle où on connaît parfaitement nos interlocuteurs. L'intérêt de l'Etat est d'avoir en face des interlocuteurs crédibles et très forts. Ainsi, l'information pourra être partagée et on aura une légitimité de l'action», reconnaît notre interlocuteur.

L'implication des acteurs du secteur est un long processus dans le dispositif du dialogue. Déjà, dans le code de 1998, on a mis en place dans les régions, les conseils locaux de pêche artisanale qui sont des instances de gouvernance locale. «Certains fonctionnent certes mieux que d'autres, mais nous sommes sur la bonne voie», conclut optimiste, le directeur des pêches maritimes. ■

La pêche, une soupape de sécurité sociale à protéger

par Abdou DIAW

Pendant que les autorités tentent de durcir les mesures de sanction contre les coupables pour préserver les intérêts de la nation, les organisations dudit secteur étalent leur tunnel de récriminations à l'Etat. En raison de son rôle important dans l'économie nationale, toutes les mesures visant à préserver le secteur de la pêche et des affaires maritimes, gage de sécurité alimentaire et de la promotion de l'emploi, seront les bienvenues. Avec une participation annuelle de 30% aux recettes d'exportations totales, de 2,5% au PIB total, le nombre important d'emplois qu'il crée, le secteur de la pêche et des affaires maritimes demeure plus que jamais une des mamelles de l'économie sénégalaise. Suffisant donc pour recourir à toutes sortes de mesures ayant pour objectif de protéger ce secteur, qui,

aujourd'hui reste soumis à plusieurs menaces aussi diverses que variées. Il convient de rappeler, à cet effet, la décision prise en septembre 2013 par l'Etat du Sénégal qui avait décidé de maintenir le repos biologique pour une bonne gestion durable des ressources halieutiques.

Dans la même lancée, l'arraisonnement du bateau russe Oleg Naidenov, en janvier 2014, était un grand coup marqué par les autorités étatiques. Cette affaire a mis les professionnelles dans tout leur état. Abdou Diouf, Secrétaire général du Syndicat national des marins pêcheurs du Sénégal dit ne pas être contre l'arrivée de ces navires dans nos eaux, mais, dénonce-t-il, la manière avec laquelle prennent d'assaut nos ressources halieutiques. C'est pourquoi il se réjouit des initiatives entreprises par le gouvernement allant dans le sens de la protection et de la relance de la pêche et des affaires maritimes.

Ainsi, les perspectives annoncées, pour le secteur de la pêche, dans le cadre du Plan Sénégal émergent (Pse), s'inscrivent dans cette dynamique de soutien au secteur. En effet, le gouvernement promet une meilleure gestion durable des ressources halieutiques par des pêcheries ; le développement d'une aquaculture compétitive par la création de stations de production au sein d'espaces aménagés avec des infrastructures adéquates ; la structuration d'une filière aquacole intégrée ; et l'accroissement de la valorisation des ressources halieutiques à travers l'érection de pôles industriels intégrés de transformation industrielle et artisanale.

L'atteinte de ces objectifs suppose, toutefois, l'adaptation d'un cadre réglementaire, la réalisation d'infrastructures de débarquement, de stockage et de transformation, l'amélioration des conditions de commercialisation et de mise aux

normes des produits, la production d'intrants de qualité, le renforcement des moyens de contrôle pour l'accès à la ressource et le financement. L'autre obstacle à relever par l'Etat concerne les licences et autorisations de pêche. « L'ancien régime, au lieu de donner des licences de pêche aux bateaux russes, leur octroyait des autorisations, ce qui est anormal », dénonce Abdou Diouf, qui relève, par ailleurs, les bonnes performances du secteur. En attestent les dernières estimations publiées par la Direction de la prévision et des Etudes économiques (DPEE). Selon sa note de conjoncture économique de décembre 2013, les débarquements dans les régions de Saint-Louis et Thiès se sont, respectivement, renforcés de 160,6% et 167,3%. De plus, les débarquements de la pêche ont légèrement évolué de 1,7% liés à ceux de la pêche industrielle (24,4%). ■

Les fonds marins, un secteur d'avenir

Jeune structure du Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes, la **Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins (DGEFM)** a été créée, en 2004, dans un souci de profiter au maximum des potentialités offertes par la mer.

Le secteur des fonds marins est caractérisé par l'existence de ressources non exploitées. La découverte et l'exploitation de nouvelles richesses constituent un enjeu pour le Sénégal. Le défi est donc de créer les conditions pour favoriser la recherche, l'exploitation durable et la valorisation des ressources des fonds marins, considérées comme une voie d'avenir.

Adresse Km 10,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar (Route de Rufisque)

Tél. : 33 853 07 99 **email :** dgefm@yahoo.fr

SÉNÉGAL ÉMERGENT

QUE DIT LE PLAN ?

Aux lendemains du passage éblouissant du Sénégal devant le Groupe consultatif, le 24 février 2014, avec l'engagement de 3729,4 milliards de FCFA d'engagements nouveaux des partenaires

techniques et financiers (PTF), portant l'enveloppe mobilisable du Plan Sénégal émergent à 9988 milliards de FCFA, presque tout a été dit quant à la suite opérationnelle des projets. Mais que dit exactement le PSE ? C'est la question à laquelle

répond d'abord Gouvernance et donne ensuite la parole aux PTF qui ont accepté d'y mettre leur argent et à des confrères spécialisés en économie, témoins du processus auquel nous venons d'assister. ■

par Mohamed Elimane Lô

01

Mise en place de 100 à 150 fermes agricoles

Pour positionner le Sénégal en exportateur majeur de fruits et légumes à haute valeur ajoutée et accélérer le développement de filières d'élevage clés (lait, aviculture), 100 à 150 fermes agricoles devront être mis en place à compter de 2015, étant entendu que la sélection démarrera cette année.

De petits producteurs agricoles devront être organisés autour de gros opérateurs modernes. L'accès au financement, aux intrants et aux points d'eau leur seront facilités. Un appui technique/encadrement leur sera assuré, de la production à la transformation, en passant par la collecte, le conditionnement et la mise sur le marché. La mise en œuvre se fera dans le cadre du PRACAS (Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise).

03

Mise en place de 150 à 200 micro-projets de soutien à l'agriculture familiale

. Voilà de quoi rassurer le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), grand défenseur de l'agriculture familiale. Pour contenter les amis de Samba Guèye (patron du CNCR), à savoir réduire la pauvreté, doubler le pouvoir d'achat des petits producteurs, diminuer les inégalités territoriales et stabiliser des populations rurales, le PSE dit qu'il compte créer 150 à 200 micro-projets régionaux conçus pour être exécutés au plan local. Une date limite est fixée pour le lancement d'une première vague de 50 micro-projets avant 2018 et une seconde vague de 100 à 150 projets avant 2023. Le PROCAS est le cadre incubateur de ce projet.

04

Restructuration de la filière arachide

Qui veut tuer la filière arachide ? Pas le PSE en tout cas car il lui consacre un programme de relance via une hausse des rendements (x1,5) et un renforcement de la commercialisation domestique et internationale. Séduisant, non ? Pour ce faire, il passe par trois axes. Le premier, en l'occurrence le développement de la production nationale en graines, est défini par la structuration et l'encadrement des petits exploitants ; l'accompagnement des exploitants à l'augmentation des rendements par l'accès à de nouvelles variétés par exemple ; puis la contractualisation avec des engagements prix/volume entre petits exploitants et opérateurs de transformation. Le second axe, qui est l'augmentation de la productivité et la valorisation de l'arachide, envisage le renouvellement de l'outil industriel via l'attraction de nouveaux investisseurs privés ; la structuration/mise aux normes des unités de fabrication d'huiles artisanales ; la mise en œuvre d'une législation semencière favorisant la création de petites entreprises de transformation et limitant l'exportation de graines non transformées ; l'incitation au développement de nouvelles filières de transformation, notamment pour capter le potentiel de l'arachide de bouche. Le troisième et dernier axe de restructuration de la filière arachide est la stimulation des débouchés nationaux et internationaux par d'une part, la relance de la consommation locale d'huile d'arachide, et d'autre part, le soutien renforcé aux exportations d'arachide de bouche. Les objectifs opérationnels déclinés dans le cadre du PROCAS sont au nombre de trois. Il y a d'abord la multiplication du rendement par 1,5x d'ici à 2020 (notre rendement officiel en 2012 se situait à 977 kg/ha pour l'arachide d'huilerie). Ensuite il faudra favoriser la substitution de 10-20% de la production d'huile d'arachide par l'arachide de bouche d'ici à 2023 et enfin entraîner la substitution de 20-30% de la consommation d'huiles importées par des huiles d'arachide produites localement.

02

Développement de 3 corridors céréaliers

Pour résoudre à moitié l'équation du déficit de notre balance commerciale le Plan Sénégal émergent (PSE) propose la création de trois corridors céréaliers, afin d'aboutir sur le long terme à une autosuffisance alimentaire. Le descriptif du projet envisage le développement et l'intensification de bassins agricoles de production de riz, mil et maïs. Ceci passera par un soutien appuyé à l'émergence de grands acteurs structurés pour le développement et la commercialisation. Sont visés ici par exemple les investisseurs étrangers pour la création de « méga-fermes ». En aval du circuit seront développés des débouchés autour de la transformation en farine de mil notamment. A cet effet, les prérequis identifiés sont le développement accéléré de l'irrigation, la facilitation de l'accès aux intrants de qualité, la facilitation de l'accès au marché, la simplification de l'accès au financement et le renforcement des interprofessions. Après cela, 2017 devrait être l'année de développement des corridors et d'intensification de la transformation. Vous le devinez aisément, la mise en œuvre de cette politique se fera également dans le cadre du PROCAS cité plus haut.

05

Création de 3 agropoles intégrées

Nous restons dans le cadre du PROCAS, avec ce projet de création de trois agropoles intégrées qui ambitionnent de renforcer la valeur ajoutée des produits agricoles et réduire la dépendance aux importations de produits agroalimentaires. La vocation de ces fermes sera la transformation de fruits et légume, huiles, produits laitiers, céréales et l'aviculture. Avant 2018, est attendue la mise en service de la première agropole. Auparavant, le PSE s'engage à mettre en place d'ici à l'année prochaine un cadre sectoriel incitatif, à mobiliser du foncier et à préparer des plans de masse

06

Développement accéléré de l'aquaculture

Le PSE nous invite à prendre date qu'avant la fin de cette année, le code de l'aquaculture va entrer en vigueur. C'est le point d'appui du projet d'accélération de l'aquaculture qui vise une production de 50 mille tonnes avant 2023. Pour ce faire, des efforts étatiques sont prévus pour le renforcement des compétences techniques et de la productivité des acteurs, la création de stations de production et la promotion d'une filière aquacole intégrée.

07

Création de 3 pôles industriels intégrés de transformation des produits de la mer

Les produits halieutiques d'exportation ont besoin d'un renforcement de leur valeur ajoutée. D'où l'idée des trois pôles industriels intégrés de transformation des produits de la mer, avec une intégration amont/aval, par des groupements et partenariats entre industriels et armateurs ; une modernisation de l'outil de pêche, de la capture à la commercialisation (outillage, flotte, infrastructures et équipements de débarquement), notamment via un meilleur accès au crédit ; la mise en place de périmètres dotés d'infrastructures/services partagés ; le renforcement des moyens et la mise aux normes de la filière de transformation. Le PSE se montre plus précis en indiquant le lieu d'implantation du premier pôle, la ville de Joal en l'occurrence, ceci avant 2018.

08

Habitat social

Face au gap de 125 000 logements que connaît actuellement le Sénégal, il nous est proposé un programme d'accélération de l'offre en habitat social, à raison 10 000 à 15 000 logements sociaux par an à compter de 2018. Selon le document, l'année en cours devait être consacrée à la recherche de financements (ce qui est déjà fait à Paris devant le Groupe consultatif), à la conception d'un cadre de PPP (loi déjà votée) et à la revue de la fiscalité. Le délai de rigueur pour cette phase préliminaire est 2016, avant celui consacré à la viabilisation du foncier, la création d'un premier pôle de développement urbain avant 2018 et d'un second avant 2023. Il est supposé également qu'avec cette politique, 3-5% de la population aura accès au crédit immobilier avant 2023.

09

Développement de l'écosystème de construction nationale

Des bâtiments neufs ou quasi neufs qui s'effondrent, il ne devrait plus en exister sinon rarement avec ce projet qui consiste à favoriser l'émergence d'une filière structurée de construction « low cost » et de production locale de matériaux de construction. De quoi ravir peut-être l'architecte défenseur des bonnes causes architecturales, Allé Diouf, auteur de Discours de la construction. Le développement de la filière passera, entre autres, par la recherche, la quantification et la caractérisation des gisements comme ceux d'argile, de marbre ou de gypse (usuellement appelé pierre à plâtre) et la mise en place des conditions d'exploitation de ces gisements. Sous ce cadrage, il est attendu une production locale de 1 à 3 matériaux de construction et l'émergence d'un à trois « champions nationaux » de la construction « low cost », le tout avant 2018.

10

20 centres de développement artisanal

Développer le savoir-faire et l'emploi artisanal et contribuer à un développement territorial équilibré.

Voilà les buts recherchés à travers 20 centres dédiés. Le rendez-vous est donné dès cette année pour la mise en place d'une zone dédiée pilote. La totalité des 20 centres de développement artisanal devra être créée d'ici à 2020 assure le PSE. Le projet consistera à mettre à disposition des locaux et équipements partagés de production et de commercialisation.

11

Plan sectoriel pilote : artisanat d'art

Il s'agira de faire de l'artisanat d'art le modèle de modernisation productive d'un secteur informel. Ainsi est-il envisagé la structuration de filières porteuses de l'artisanat d'art, avec une politique de renforcement de l'agrément social par le développement d'association de corps de métier auxquelles l'accès aux facteurs de production sera facilité, la formation sera accrue et des subventions accordées. A cela s'ajouteront la création de « maisons labels » situées dans les marchés, zones et circuits touristiques. D'ici à 2016, le PSE prévoit la création de 15 « maisons labels ».

12

Développement du micro-tourisme

. Pour que le tourisme devienne un vecteur de développement social et territorial, le plan promeut la création de micro-entreprises touristiques. Il cible des activités touristiques à caractère local et passe par quatre leviers, à savoir : un programme de stimulation de l'entrepreneuriat ; la création de solutions de financement adaptées ; la création de zones dédiées au micro-tourisme dans des pôles touristiques et des actions de communication. Au tableau des objectifs opérationnels immédiats figurent l'ouverture d'ici à l'année prochaine de 4 centres incubateurs et la formation de 750 micro-entrepreneurs, la mise en place dès cette année du fonds d'impulsion.

14

Développement de la filière phosphates/fertilisants

Comment faire pour que le Sénégal figure dans le Top 3 des producteurs de phosphate en Afrique à l'horizon 2023 ? Cela veut dire qu'il faudra produire à cette date au moins 5 millions de tonnes par an. En réponse à l'interrogation, le PSE pense que c'est possible si nous définissons une stratégie nationale intégrée sur le développement de la filière phosphate. L'axe 1 de cette stratégie sera la stimulation du développement du secteur grâce à une accélération de la production de phosphate de chaux ; la valorisation de l'exploitation de phosphate d'alumine ; la diversification de la production (exemple : phosphate brut, engrais) ; l'intensification de l'exploration du phosphate par la systématisation de la cartographie géologique et la multiplication des permis. Quant à l'axe 2 de la stratégie, il vise la création à terme d'un champion national gérant l'exploitation et l'export de phosphate.

13

Développement des infrastructures commerciales

Ici, les ambitions déclinées sont de créer un environnement compétitif permettant l'accélération de la consommation intérieure et le développement graduel d'une distribution moderne. Pour ce faire, il faudra mettre en place un cadre dit « régulateur » incitatif en matière d'urbanisme commercial d'ici fin 2016 ; provoquer la structuration et la formalisation de marchés de gros (2 à 3 dans les zones Sud-Est, Centre et Dakar) ; et promouvoir la modernisation du commerce de détail grâce à la création de 3 à 6 centres commerciaux et la facilitation de l'accès au foncier pour les détaillants modernes.

15

Relance du projet intégré sur le fer – Falémé/Axe Sud

Le plan parle ici d'exploitation effective du gisement de Falémé avant 2020 et de sécurisation de la construction d'infrastructures afférentes. L'option 1 scindée en deux propose la réalisation d'une ligne de chemin de fer à écartement standard par le Sud et d'un port minéralier. En option 2, il s'agirait de créer des infrastructures intégrées à l'exploitation minière sans pipe, avec toujours une ligne de chemin de fer à écartement standard par le Sud et d'un port minéralier. Dans l'option 3, ce serait la construction d'infrastructures intégrées à l'exploitation minière, cette fois-ci avec un pipeline reliant Falémé au port minéralier de Bargny ou Mboro, et un segment ferroviaire reliant Kédougou à la ligne réhabilitée Tambacounda-Dakar. Pour le moment, c'est l'option 1 qui est considérée en PPP dès cette année.

16

Exploitation aurifère à Kédougou

Avec ce projet, le Sénégal cherche à figurer au Top 7 des exportateurs d'or en Afrique. Cela voudrait dire tout bonnement tripler la production nationale à 18 tonnes par an. Il faudra alors accélérer la mise en exploitation des gisements comme ceux de Golouma (2,3 millions d'onces), Massawa (3 millions d'onces), Makabingui (1 million d'onces) et Mako (1,6 million d'onces).

17

Encadrement et promotion des mines artisanales

En menant une politique d'encadrement réglementaire et de sécurisation des zones d'orpaillage, de promotion et de formalisation de l'orpaillage, le PSE ambitionne de parvenir à la transformation des mines artisanales en opportunités de développement économique et social. Le délai fixé dans un premier temps est que dans un an soit mis en application le cadre réglementaire. Ainsi, d'ici à 2023, au moins 5000 à 10 000 orpailleurs seront formalisés.

18

Exploitation du zircon

En matière d'exploitation de zircon, le pays se lance également dans la course pour être 3^{ème} ou 4^{ème} producteur au monde. Un grand coup d'accélérateur sera alors nécessaire aux mines de Diogo et de Niafourang.

19

Hub minier régional

Le hub minier se traduirait par le fait que le Sénégal soit cité d'ici à l'horizon 2020 comme centre de référence de services miniers d'Afrique de l'ouest. Les services à offrir seraient de la sous-traitance opérationnelle, y compris le catering (transport aérien) de matériaux de base et de facility management (comprendre par-là du « multi-service » pour les entreprises minières), et l'analyse d'échantillons. S'y ajouteraient un hub logistique (centre de distribution stockant et offrant des consommables, pièces de rechange et équipements) et un hub académique fait de centres de formation pour ingénieurs miniers par exemple et des écoles spécialisées pour des opérateurs miniers.

20

Plateformes industrielles intégrées

Avec ce projet, il est attendu une accélération de l'industrie locale par la dynamisation des filières existantes : agro-alimentaire, matériaux de construction et habillement. Ceci passerait par un accompagnement créateur de 2 à 3 zones et une promotion des produits locaux et du « consommer local ». L'espoir placé dans ce projet est qu'il apporte au PIB 80 milliards de FCFA par plateforme. Le délai imparti pour la mise en place de ces plateformes est de 5 ans.

21

Hub logistique intégré

En vue de positionner le Sénégal comme point d'entrée privilégié pour le transit intérieur vers la sous-région, un hub logistique intégré est à créer. Pour ce faire, le PSE promeut la stimulation du corridor Dakar-Bamako, avec en prime la réhabilitation du rail Dakar-Bamako ; l'accompagnement de l'essor des échanges portuaires sénégalais avec l'extérieur, avec une hausse des capacités de traitement de conteneurs au port de Dakar ; la fluidification de plusieurs plateformes de travaux de transit et de stockage pour le transport interne et les matériaux de construction. Les objectifs opérationnels indiquent la mise en place de plateformes régionales intégrées d'ici 2 ans, l'accroissement/modernisation du port d'ici 3 ans et la réhabilitation du corridor Dakar-Bamako d'ici 5 ans.

22

Encadrement et promotion des mines artisanales

Faire du Sénégal le 3^{ème} centre d'offshoring en Afrique francophone, telle est l'ambition du plan en matière d'économie numérique. « L'offshoring désigne la délocalisation des activités de service ou de production de certaines entreprises vers des pays à bas salaire », selon Wikipedia. A cet effet, deux zones dédiées aux services d'export, prêtes à l'emploi, intégrées, connectées et disposant d'un cadre réglementaire spécifique afin d'attirer au Sénégal des services d'exports internationaux et de faire émerger des acteurs locaux d'offshoring sont censées être créées en 2019.

23

« Business Park »

D'ici à 2017, un « Business Park » devrait être aménagé et ouvert pour accueillir au moins 50 sièges sociaux régionaux d'entreprises multinationales et d'organisations internationales, leur services connexes, ainsi que des cadres de la région.

24

« Dakar Medical City »

Ce projet a pour vocation de proposer une offre de soins de qualités aux patients de la région. Parmi ses objectifs opérationnels figurent la réalisation d'une à trois cliniques privées spécialisées de qualité.

25

« Dakar Campus régional de référence »

En ciblant les secteurs clés de l'émergence économique (mines, tourisme, santé), il s'agit ici de faire de la capitale sénégalaise dans 10 ans, le centre d'enseignement supérieur de référence de la région. L'offre de formation serait de haut niveau (bac+5 voire +2/3) grâce à la mise en place de partenariats avec de grandes institutions universitaires internationales.

26

3 à 6 zones touristiques intégrées

. Là, le pays vise le Top 5 des pays touristiques en Afrique, en triplant le nombre de touristes à plus de 3 millions par an. L'on devrait alors développer l'offre d'affaire et de « city trip » à Dakar ; réaménager Saly Portudal avec le développement d'un tourisme d'affaires domestique ; redynamiser le tourisme culturel ou de « découverte » à Saint Louis et Gorée (haut de gamme) ; aménager le Niokolo Koba et développer une offre d'écotourisme/aventure (safari) ; développer l'offre balnéaire à Pointe Sarène (milieu de gamme) ; développer l'offre balnéaire à Joal (haut de gamme). Les objectifs économiques étalés sur dix ans font espérer, entre autres, un apport d'au moins 480 milliards de FCFA au PIB et 120 mille emplois (dont 55 mille formels et 65 mille informels).

27

Plan de relance du hub aérien régional

L'ambition fixée à travers ce plan de relance est de faire de sorte que Dakar devienne le 1er hub aérien de la région, avec notamment un trafic passant de 2 millions de voyageurs par an à 5 millions. Un vaste programme qui devra passer par l'amélioration de la fréquence des vols régionaux de ou vers Dakar et de la compétitivité des prix des vols vers ou de l'Europe, le reste de l'Afrique et autres longs courriers. A cet effet, quatre options sont envisagée : 1. Développement progressif d'une compagnie nationale forte en stand alone (autonome) ; 2. Développement progressif d'une compagnie nationale forte avec des partenaires commerciaux initiaux sur les destinations européennes et du reste de l'Afrique ; 3. Développement d'une compagnie nationale codétenue ; 4. Ouverture à niveau des principaux aéroports secondaires. Le choix sur l'une de ces options est attendu cette année. Au plan opérationnel, les objectifs sont l'ouverture de l'Aéroport international Blaise Diagne avant mi-2015 et l'aménagement d'une extension pour atteindre le seuil des 5 millions de passagers par an, plus la rénovation des aéroports régionaux critiques pour les principales zones touristiques.

28

Plan de relance intégrée de l'électricité

Et voilà qu'on arrive aux solutions pour le ventre mou de notre économie depuis quelques années, le secteur de l'électricité en l'occurrence. L'objectif de ce plan de relance est de fournir une électricité en quantité suffisante (au moins 1500 Mw de capacité disponible installée), fiable et à bas coût (60 à 80 FCFA/Kwh). Ceci passerait par un mix énergétique accru et équilibré, une gestion et une maîtrise de la demande, une mise à niveau du réseau de transport et de distribution, le redressement de la SENELEC et l'attraction d'investisseurs privés en assurant la transparence sur l'organisation du secteur de l'électricité. A cet effet, le plan prévoit la mise en service de nouvelles centrales électriques dès l'année prochaine, la sécurisation des axes critiques du réseau d'ici à 2017 et la restructuration financière de la SENELEC d'ici à 2017 également.

29

Approvisionnement en hydrocarbures

Ici, il s'agit de sécuriser l'approvisionnement, d'abaisser les coûts et de positionner le Sénégal comme hub pour la sous-région. Une première option est de mettre en service une nouvelle raffinerie d'ici à 2018 et la seconde serait la mise en service d'un nouveau terminal d'importation d'ici à 2018, entraînant une fermeture progressive de la SAR. Les objectifs opérationnels indiquent un démarrage de l'option 1 à compter de l'année prochaine.

30

Service universel de l'énergie

. De l'énergie pour tous, sans exception d'aucune des différentes composantes de la population sénégalaise, jusque dans les coins les plus reculés, bref une pleine couverture (100%), c'est ce que vise ce projet. Ainsi y aurait-il en juin 2014 l'engagement d'une réflexion et du choix d'un modèle d'électrification, l'attribution de l'ensemble des concessions d'ici à 2015 et un taux de 60% d'électrification rurale en 2016.



Abdoulaye Mar Dièye

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique au Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD)

« Le PSE s'énonce clairement et les ressources pour l'exécuter arrivent aisément »

Au Groupe consultatif de Paris, le 24 février dernier, la délégation du Programme des Nations unies pour le Développement était conduite par notre compatriote Abdoulaye Mar Dièye, Directeur régional pour l'Afrique de cet organisme. Dans cet entretien, il salue la qualité du Plan Sénégal émergent et décrit le rôle joué par le PNUD dans son élaboration et celui qui sera le sien dans la phase opérationnelle.

par Mohamed Elimane LÔ

Monsieur Dièye, quelle appréciation faites-vous du Plan Sénégal émergent ?

Après avoir suivi les présentations et les discussions, il y a une philosophie qui émerge, qui est que c'est un plan qui s'énonce bien, qui se conçoit bien, s'énonce clairement et les ressources pour l'exécuter arrivent aisément. Et j'étais impressionné par le leadership du président dans sa vision qui est extrêmement claire, la maîtrise du dossier par les ministres et les techniciens du ministère de l'Economie des Finances qui ont présenté ce dossier. J'ai assisté à plusieurs groupes consultatifs dans ma vie et je dois dire que j'ai été fortement impressionné par la teneur de la présentation sénégalaise. Et la présence massive de partenaires extérieurs est un vote de confiance, à mon avis, très très fort et une adhésion à la politique et à la vision du Sénégal. Donc, si je devrais noter ce groupe consultatif par rapport à d'autres, je dirais triple « A ».

Pensez-vous que ce plan est suffisamment attrayant pour attirer les investissements du secteur privé ?

Absolument ! D'abord, le Sénégal lui-même a un coefficient d'attractivité extrêmement élevé. Sa position géographique, la qualité de ses ressources humaines, la qualité de ses politiques, la vision stratégique du président... sont autant de facteurs qui attirent les partenaires extérieurs. Et c'est un plan qui fait un saut qualitatif d'abord au niveau

de la croissance, d'un plateau moyen de 3%, on veut monter à 7-8%. C'est un effort massif qu'on demande et ce qu'il va falloir faire, c'est comme le disait le vice-président de la Banque mondiale, « exécution, exécution, exécution ». La conception est excellente et c'est dans l'exécution qu'il va falloir qu'on travaille, pour s'assurer que les ressources qui seront mises à la disposition du Sénégal seront absorbées à grande hauteur et que la qualité des politiques d'accompagnement soit de mise.

Dans votre discours lors de la cérémonie d'ouverture, vous avez dit que le Sénégal devrait se mettre sur une autoroute à quatre voies, à savoir la bonne gouvernance, la culture de l'entreprise, la protection sociale et le bon usage des ressources humaines. Sur quoi se fonde cet argumentaire ?

Je fonde cet argumentaire sur l'expérience des grands pays émergents que sont Singapour, la Corée et le Japon. Ils travaillent sur plusieurs pistes et le Sénégal a de la chance. Tous les pays n'ont pas les trois pistes qui sont ouvertes. Le Sénégal a la chance d'avoir ces portes ouvertes, il s'y est déjà engagé. C'est pourquoi je disais qu'il y a un down payment comme on dit en anglais, un acompte que le Sénégal a déjà mis en place pour l'émergence. Les voies sont dégagées. Ce qu'il nous faut, c'est maintenant accélérer la cadence. Et comme le dit le président de la République, le mouvement est bon, il

faut accélérer la cadence.

Vous avez annoncé des intentions de financement pour 110 milliards de FCFA. Sur quoi devraient porter ces financements et suivant quel échéancier ?

Nous allons orienter nos financements sur les trois axes du programme : la transformation structurelle, les secteurs productifs et la gouvernance. Et les ressources sont immédiatement disponibles. Ce sera dans le cadre de ce qu'on appelle notre plan-cadre d'orientation qui est mis en place déjà. Les ressources du PNUD sont immédiatement disponibles.

Sur quels leviers devrait-on insister pour que l'absorption de ces fonds se fasse rapidement ?

Moi je pense que là où on pêche en général, l'ensemble des pays en développement, c'est d'abord dans l'absorption des ressources et la démonstration rapide de résultats. Très souvent les ressources ont été mises en place, mais on met du temps à démontrer les résultats. Il faut gagner d'abord la confiance des bailleurs de fonds, avec des résultats rapides, mais surtout la confiance des populations. Sinon on va créer des attentes qui peuvent, si on ne les réalise pas très vite, avoir des effets de retour pas très très bons. Donc, je pense qu'il faut accélérer la cadence et montrer des résultats rapides dans l'exécution de

ces programmes-là.

De quelle manière le PNUD pourrait accompagner le Sénégal dans la mise en œuvre de ce plan ?

D'abord, je rappelle que le PNUD a été aux côtés du gouvernement dans la conception de ce plan. Et on sera éminemment présent lors de l'exécution. Donc nous allons mettre en œuvre avec le gouvernement tout un dispositif d'exécution, de suivi et d'évaluation de ce processus.

Le président Sall a annoncé qu'il y aura une cellule de suivi-évaluation du PSE à la Présidence de la République. Quel rôle le PNUD pourrait-il jouer auprès de cette cellule ?

D'abord il faut dire que c'est une initiative excellente. Les programmes ont échoué, comme je le disais, parce qu'on a pensé que l'exécution était technique, alors que l'exécution est éminemment politique. Le fait d'avoir créé cette unité au sein de la Présidence envoie d'abord les signaux que, comme on dit en anglais, le président means business. Et en envoyant ce signal au plus haut niveau, l'ensemble des structures vont suivre ce signal-là. Donc nous, le PNUD, on est disposé à appuyer cette structure, disons le financement d'expertises au niveau de la Présidence, mais au-delà du financement d'expertises, donner aussi l'expérience que le PNUD a emmagasinée au niveau de nos 166 pays dont certains sont passés par ce processus. Donc nous pouvons ne pas réinventer la roue en utilisant l'expérience de ceux qui sont passés par là et donner ça au Sénégal.

Vous avez été nommé récemment. Est-ce que vous pouvez nous décliner votre plan stratégique pour les mois à venir, si ce n'est déjà en cours ?

Le PNUD a pour mission d'appuyer les gouvernements, surtout le PNUD/Afrique, dans



leurs transformations structurelles. Vous savez, l'Union africaine a décliné une vision à long terme. Ce qu'on appelle vision 2063, dont la base est la transformation structurelle. Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous avez des pays en Afrique qui après deux décennies de développement perdues, les années 90, ont renoué avec la croissance de 4-5-6%,

voire chef de file des bailleurs de fonds multilatéraux, on a l'impression que le PNUD est en perte de vitesse. Cela est-il dû à une baisse des ressources ?

Je ne crois pas que le PNUD soit en perte de vitesse parce qu'après tout quand même nous

« Les investissements sont énormes, le marché international de l'or est en crise avec un prix de l'once en chute libre entre 2011 (1900 \$) et 2014 (1300 \$), »

pour certains pays. Mais cette croissance économique n'a pas eu d'impacts majeurs sur la réduction de la pauvreté et sur le développement humain. Le rôle du PNUD c'est de s'assurer qu'on transforme l'effet de la croissance, et que cette croissance économique ait un impact direct sur le développement humain et la lutte contre la pauvreté. C'est l'essentiel de notre programme et la matrice de notre programme c'est surtout la bonne gouvernance. Sans la bonne gouvernance, la croissance économique ne peut ni être soutenue, ni avoir un impact sur la réduction des inégalités et donc sur le développement humain.

En tant que coordonnateur du système des Nations unies,

sommes l'agence la plus forte au niveau des ressources financières dans le système des Nations unies. Globalement nous avons 5 milliards de dollars de ressources et c'est quand même assez stable. Et je dois dire que près de 60% de ces ressources sont consacrées à l'Afrique. Je pense que le PNUD n'est pas en perte de vitesse. Bien sûr les besoins des pays deviennent énormes. Donc en termes relatifs, on a l'impression que les ressources baissent. Mais en termes absolus, non. Et surtout, l'avantage du PNUD c'est dans le ciblage de ses activités, comme je vous le disais, dans la gouvernance et dans le renforcement des capacités des Etats et des acteurs de développement dans l'ensemble. ■

Makhtar Diop

vice-président de la Banque mondiale pour la région Afrique



« Richesse naturelle, n'est pas synonyme de croissance durable »

A lire la situation alarmante des industries aurifères présentes à Kédougou (Est du Sénégal) décrite par les entreprises Randgold Resources et Teranga Gold dans notre rubrique En Relief de ce numéro de Gouvernance, l'on comprend mieux maintenant l'axe principal du discours de Makhtar Diop, lors de la cérémonie d'ouverture du Groupe consultatif de Paris, le 24 février 2014. A la surprise quasi générale, le vice-président de la Banque mondiale pour la région Afrique s'est départi des chiffres pour alerter les Etats qui misent gros sur l'exploitation des ressources naturelles pour une croissance durable.

par Mohamed Elimane Lô

Makhtar Diop a commencé par rappeler un consensus, à savoir que « la croissance durable est au cœur des enjeux ». Ainsi va-t-il souligner que dans de nombreux pays, on célèbre des taux de croissance forts fondés sur l'exploitation des ressources naturelles, faisant presque un lien mécanique entre un fort taux de croissance et l'exploitation de ces ressources, oubliant du coup ou presque que « les richesses naturelles ne sont nullement une condition *sine qua non* d'obtention de taux de croissance durable ». Pour preuve, notre compatriote donne les exemples de Singapour et de la Corée du Sud.

Le vice-président de la Banque mondiale pour la région Afrique dit avoir rappelé ce fait devant le président Macky Sall et l'équipe qui l'accompagnait à Paris, « pour souligner la nécessité pour le Sénégal de se mettre sur la trajectoire d'une croissance fondée sur l'absence d'abondantes ressources naturelles malgré les quelques découvertes annoncées d'or ou de zircon ». Pour lui, ce sur quoi le Sénégal devrait mettre l'accent se trouve dans ses avantages comparatifs qui, dans d'autres pays, ont produit des effets positifs durables. Il cite parmi ces avantages un capital humain de qualité, une stabilité politique, de fortes institutions, une capacité de sélection, une bonne gouvernance, une ouverture sur

le reste du monde et une grande capacité d'adaptation et de mise en œuvre des politiques économiques. Et l'homme de rappeler que ce sont des caractéristiques qui ont permis à des pays de réussir leur transition vers l'émergence.

Revenant sur l'aspect capital humain, Diop fait relever que c'est depuis longtemps la principale ressource du Sénégal. « Ce capital humain doit demeurer le socle sur lequel bâtir la croissance, en sus du renforcement des institutions pour que celles-ci soient fortes et enracinées dans un temps long. ».

Idem, il estime que la marginalisation d'une frange de la population qui ne bénéficie pas d'un partage équitable des richesses est une menace à ne pas ignorer. C'est à ce titre, que Makhtar Diop a salué le Plan Sénégal Emergent, le décrivant comme « un instrument stratégique de réduction des inégalités ». Il a également rappelé qu'avant ce plan, les partenaires du Sénégal « ont unanimement salué l'extension de la protection sociale provenant de la distribution de bourses familiales mais aussi de la Couverture maladie universelle qui sont des innovations que le Sénégal met en œuvre dans le cadre africain ».

« Ces efforts, salutaires », dira-t-il, « ne sont cependant pas suffisants car il faut une croissance dans des secteurs créateurs d'emplois, y compris dans le secteur informel. Jobs, jobs, jobs peut être le credo de

« C'est dans l'agriculture que réside, au moins pour le moment, un des plus gros gisements de créations d'emplois et de réductions de la pauvreté. »

toute politique orientée vers une prospérité partagée ».

C'est pourquoi le vice-président de la Banque mondiale pour la région Afrique s'est dit heureux de constater que les politiques publiques se réorientent vers le développement du secteur agricole aux travers de l'amélioration de la gestion foncière et de l'irrigation. « C'est dans l'agriculture que réside, au moins pour le moment, un des plus gros gisements de créations d'emplois et de réduction de la pauvreté. Nous ne relâcherons donc pas nos efforts pour accompagner ce secteur, d'autant qu'il est un des piliers du Plan Sénégal Emergent ».

Le Groupe consultatif

VU PAR LA PRESSE ÉCONOMIQUE

Pour les besoins de la couverture médiatique du passage du Sénégal devant le Groupe consultatif, le ministère de l'Economie et des Finances a invité 25 organes de presse sénégalais. Accrochés par Gouvernance, certains confrères présents donnent ici leur point de vue sur la façon dont s'est déroulée la rencontre de Paris.



Alioune Kane Ndiaye

Président du Collectif des journalistes économiques (Cojes), journaliste à *Nouvel Horizon*

« Je pense que le Groupe consultatif s'est très bien déroulé en tout cas si on en juge de par les résultats, parce que le gouvernement était venu chercher 1853 milliards, il s'est retrouvé avec plus de 3700 milliards, donc plus du double. C'est donc un bon résultat. Au point de vue organisation, couverture, c'était un peu difficile pour nous journalistes, parce qu'on ne nous a pas dit exactement ce à quoi on devait s'attendre. On n'a pas pu accéder à la salle où se tenait la cérémonie d'ouverture alors qu'on nous l'avait promis. Bon ! ce n'est pas très grave mais quand même on aurait dû nous aviser à temps pour qu'on puisse prendre nos dispositions et pouvoir assurer une couverture correcte de cet événement. On a un peu galéré mais en fin de compte je pense qu'on a pu avoir toutes les informations qu'on voulait. On a pu faire nos interviews, on a pu également assister à la conférence de presse finale qui était, je pense, le couronnement de cette journée et là également où il fallait dire ce qui nous amenait à ce Groupe consultatif. »



Alioune Badara Fall

Directeur de la publication *L'Observateur*

« Je pense que comme le président l'a dit, les objectifs sont atteints. Il s'agissait de glaner des promesses, je pense que des promesses il y en avait. Mais le plus important à mon avis c'est que les gens trouvent de l'argent, de l'argent frais à injecter dans les secteurs qui font marcher l'économie. Aujourd'hui c'est un groupe consultatif qui a vécu, mais moi je suis resté sur ma faim quand même sur beaucoup de choses, notamment sur l'organisation, sur tout le bruit qui a été fait autour de la chose, tout en sachant au départ que nous étions venus pour trouver des promesses. Est-ce que ce sont ces promesses-là qui nourriront le peuple ? C'est une question que je me pose et je pense que non. L'heure est au travail. Je pense que les gens doivent redoubler d'efforts et de vigilance, et se consacrer à l'essentiel. »



Baye Makébé Sarr

La Gazette

« C'est une participation positive parce qu'en fait les attentes du Sénégal ont été largement dépassées, les prévisions de financement ont été largement dépassées par l'apport que les partenaires financiers ont apporté au Plan Sénégal émergent. Cela veut dire que c'est un plan qui remporte l'adhésion des partenaires techniques et financiers traditionnels de l'Etat du Sénégal. C'est la première manche de gagnée. Il reste le secteur privé. On espère avoir le même engagement compte tenu des réformes initiées par le Sénégal pour assainir le secteur financier et mettre un peu de transparence dans la gestion des affaires de l'Etat. »



Malick Ciss

Le Soleil

« C'était un succès pour le Sénégal. Je ne m'attendais pas à ce qu'on réalise pareille performance. Donc je ne peux que féliciter l'Etat du Sénégal qui a réussi la prouesse d'avoir tous ces engagements. Maintenant le défi c'est le suivi même du Plan Sénégal émergent. Et comme on l'a tous noté, c'est là que le Sénégal pêchait, c'est-à-dire le suivi. A mon avis c'est le plus grand défi. Il ne faut pas que le Sénégal déçoive ses partenaires techniques et financiers qui ont été très généreux avec nous. Il ne faut pas oublier aussi que ce n'est pas notre argent, c'est de l'argent que nous devons rembourser dans le moyen ou le long terme. C'est de l'argent que nous devons fructifier pour nous-mêmes et pour les générations à venir. »



Baye Dame Wade

Directeur de la publication Réussir

« Ce passage du Sénégal devant le Groupe consultatif, il faut le saluer, parce que je crois qu'il y a eu une très très forte mobilisation de tout ce que le Sénégal compte d'opérateurs économiques, de hauts fonctionnaires du gouvernement du Sénégal, de partenaires techniques et financiers, ... Vraiment le Sénégal officiel et même le Sénégal utile je dirais dans un sens était au rendez-vous à ce groupe consultatif. D'abord, il y a eu une très très bonne préparation au niveau du ministère des Finances et du ministère du Budget, qui ont sonné la mobilisation, qui ont rencontré toutes les forces vives de la nation, pour leur expliciter vraiment les ambitions de ce Plan Sénégal émergent et des objectifs à atteindre pour le passage devant le Groupe consultatif. Il faut dire que le dé clic a été donné par la visite du président en Chine, où les chinois ont vraiment casqué très fort, un confrère a titré à ce propos qu'on a dévalisé la banque là-bas en Chine. Donc c'était de gros montants, je crois 2200 milliards de francs CFA et ça a fait tilt un peu dans l'esprit et dans la volonté des autres partenaires techniques et financiers à suivre parce que la Chine qui annonce ces montants colossaux, les autres ne pouvaient pas faire de petites annonces. Effectivement, il y a eu de gros montants annoncés ça et là et je crois qu'au final le Sénégal a récolté plus que prévu, au moins le double des ambitions qui étaient prévues. Tout ça c'est bien, parce que ça prouve que le Sénégal a une très belle signature, que le président de la République est respecté par la communauté internationale, que cette communauté internationale a foi aux ambitions de ce Sénégal émergent pour lequel on est tous en train de nous battre et de nous engager. Aujourd'hui il reste la mobilisation pour les décaissements, parce que les effets d'annonce ça vaut ce que ça vaut. Il y a beaucoup de partenaires techniques et financiers, chacun a ses procédures. Il faut s'engager pour que les décaissements soient faits. Si les décaissements sont faits, que les projets soient exécutés. Et pour l'exécution, le président a parlé d'une unité de monitoring et après qu'il y ait le suivi-évaluation. Donc vraiment le gros boulot à mon avis c'est après Paris. On parle d'un Sénégal émergent à l'horizon 2035, cela veut dire qu'il n'y ait plus de pauvreté, cela veut dire qu'il y ait une grande partie pour ne pas dire la presque totalité du Sénégal qui aspire à avoir un niveau de vie décent, à avoir des revenus conséquents et à avoir une amélioration significative du bien-être des populations. Et comme le président l'a dit, c'est un objectif qui dépasse les contradictions ou les contingences politiques, politiciennes ou partisans. C'est vraiment un objectif ambitieux pour ce Sénégal de nos rêves que nous appelons ».



Mamoudou Ibra Kane

Directeur Groupe Futurs médias

« Je trouve que c'est une journée mémorable. Vu le niveau d'engagement des partenaires financiers du Sénégal, c'est une belle moisson. Déjà le gouvernement du Sénégal a bouclé et très largement les financements qu'il entendait obtenir du Groupe consultatif, avec les bailleurs de fonds publics en attendant les bailleurs de fonds privés. Je trouve que c'est une belle moisson mais ce ne sont que des engagements encore. Il faudra les mettre en œuvre et les réaliser. Qu'on parle moins et qu'on travaille beaucoup plus. Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement sénégalais obtient des engagements financiers importants. C'est vrai que pour ce coup-ci et vu aussi la séquence temporelle, à l'horizon 2035, les financements qui étaient sollicités étaient élevés. Tout le monde l'a relevé, la capacité d'absorption demeure faible. Il faut travailler beaucoup plus vite. Et pour un gouvernement qui a pour mission justement d'accélérer la cadence, je trouve que c'est une excellente occasion d'aller beaucoup plus vite que cela ne l'est pour le moment. »



Youssouf Sané

Le Populaire

« L'objectif principal a été atteint. Le gouvernement et le président de la République étaient venus pour d'abord recueillir des engagements des bailleurs de fonds. Des engagements à hauteur de 1853 milliards de FCFA. Ils se sont retrouvés avec 3729,4 milliards de FCFA. Donc je crois que la moisson a été bonne. La question fondamentale aujourd'hui c'est comment faire en sorte que ces engagements se traduisent en décaissements réels pour qu'on puisse mettre en œuvre les projets du Plan Sénégal émergent. C'est à ce niveau que se situe le défi du Sénégal. »



Malick Ndao

Sud Quotidien

« J'ai une appréciation positive et à double titre. D'abord parce que les bailleurs ont exprimé et renouvelé la confiance qu'ils ont vis-à-vis du Sénégal. Ensuite on se rend compte que l'objectif que le Sénégal s'était fixé en termes de mobilisation de ressources a été largement dépassé. Donc je pense que ça c'est tant mieux. Maintenant, le plus gros défi reste dans la mise en œuvre et là, à mon avis, c'est un challenge à relever. »



Assainissement Baie de Hann

UNE TAXE POLLUEUR-PAYEUR EN VUE

par Hamad NDIAYE

Afin d'améliorer de façon durable le cadre de vie des populations de Dakar, avec une réduction drastique des risques sur la santé, notamment aux abords de la Baie de Hann, l'Etat du Sénégal va bientôt mettre en pratique le concept de pollueur-payeur. Cette mesure vise à amener les industriels à prendre leurs dispositions dans le système de traitement des eaux usées.

Jadis une des plus belles anses au monde de par son ouverture sur l'Atlantique, la Baie de Hann est en train de perdre son lustre d'antan à cause du rejet d'effluents des industries implantées le long de sa côte. La grande majorité de ces entreprises rejettent leurs eaux résiduaires dans la baie sans aucune forme de traitement. Lors de la récente réunion interministérielle consacrée au projet de la dépollution de la Baie de Hann, le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Pape Diouf, a annoncé l'application du concept de pollueur-payeur car de son avis, les industriels sont les plus grands pollueurs de la zone. «Cela consiste à décourager ou amener les industriels à prendre leurs dispositions dans le système de traitement des eaux usées. Mais c'est pour une étape bien déterminée. Il y en a qui ont déjà commencé à mettre en

place un système de traitement et c'est pour amener les autres à faire autant», insiste-t-il. Il a de même promis que le

responsabilité, le concept de pollueur-payeur consiste à faire prendre en compte par chaque acteur économique

« Nous seront intraitable, les textes sont là et il s'agit simplement d'un problème d'application. »

gouvernement va taxer très fort pour inciter les industriels à se mettre aux normes internationales avant de déverser l'eau dans la mer. «Nous seront intraitable, les textes sont là et il s'agit simplement d'un problème d'application», souligne-t-il, avant de noter l'urgence eu égard au problème de santé publique que pose la question. Principe découlant de l'éthique de res-

les externalités négatives de son activité. Il a pour but de rétablir la « vérité des prix ». En clair, si une activité économique entraîne une pollution, le coût de cette pollution (supportée par la collectivité) doit être pris en compte au niveau du pollueur. Le pollueur intègre donc dans son choix économique la totalité des coûts liés à sa production (coûts privés et coûts externes).

PPP, une directive difficile à appliquer

Si cette directive peine à trouver son application dans les pays en développement, au sein de l'Union européenne, ce principe figure parmi les principes fondamentaux depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen en 1987 dont le titre XIX fonde juridiquement la politique de l'environnement de l'Union. Cette politique est fondée sur les principes de précaution et d'action préventive, sur le principe de la correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur-payeur, selon l'article 174 du Traité instituant la Communauté européenne. Le PPP comme on l'appelle communément a été mis en avant dans le Livre blanc de 2000 sur la « responsabilité environnementale ». Il fonde également l'exigence de tarification des services à l'environnement intégré par exemple dans le cadre de la directive cadre sur l'eau.

Cependant son application bute sur l'évaluation concrète de l'impact. Autrement dit, peut-on chiffrer de manière exacte l'externalité négative ? Également, si le pollueur paie, ce paiement lui accorde-t-il un droit à polluer ? Comme si la pollution des industriels ne suffisait pas, la Baie de Hann est aussi sujette à un manque de système d'assainissement collectif qui fait que les populations déversent les eaux usées domestiques sur ce joyau touristique. La localité est de même confrontée à des défaillances du système de ramassage d'ordures. Cela entraîne des conséquences d'ordre sanitaire, comme la propagation de maladies telles que les dermatoses, les conjonctivites, les maux de ventre, les paratyphoïdes, entre autres. Sur le plan environnemental, cela se manifeste par l'éloignement des poissons des côtes polluées. « Cette baie était une zone de refuge des poissons », a dit le ministre par ailleurs expert en domaine maritime.

Un schéma de dépollution

D'une superficie de 15 km, cette baie qui est le deuxième la plus longue au monde après Rio reçoit 13 émissaires d'eaux usées provenant de la région de Dakar qui ont fini par souiller son écosystème.

Ainsi pour dépolluer le site, il a été retenu un schéma structurant consistant à mettre en place un intercepteur de 13 km allant du lotissement ISRA au village de Petit Mbao, un réseau secondaire de 12 km pour les branchements des industriels et des concessions ainsi que 08 stations de pompage en série

truments, pour que dans les délais les meilleurs ce projet puisse se réaliser», relève-t-il.

Quid du financement ? « Il faut avouer qu'il y a eu un retard, mais aujourd'hui, nous avons bouclé le financement d'un montant de 35 milliards de F CFA octroyé par la Banque européenne d'investissement et l'Agence française de développement », a informé Pape Diouf.

Concernant le démarrage des travaux, les appels d'offres seront lancés entre avril et mai et les chantiers seront entamés en novembre pour finir en 2016 selon le deadline du projet.

« Nous sommes en train de mettre en place tous les instruments, pour que dans les délais les meilleurs ce projet puisse se réaliser ».

le long de l'intercepteur pour vaincre la dénivelée topographique. De même il est prévu une station de traitement primaire des eaux usées industrielles et domestiques et un émissaire en mer de 3 km de large.

Pour ce faire, une étude de courantologie a été menée pour s'assurer de la possibilité du rejet après un traitement primaire sur la Baie via un émissaire de 3 km, ainsi qu'une autre étude de l'assainissement du port de Dakar, en vue du raccordement des industries du domaine portuaire sur le réseau public allant à Petit Mbao. Aussi une étude sur la redevance d'assainissement industrielle a-t-elle été réalisée. « Les études sont presque terminées, nous avons déjà le tracé et de l'émissaire et du collecteur. Nous sommes en train de mettre en place tous les ins-

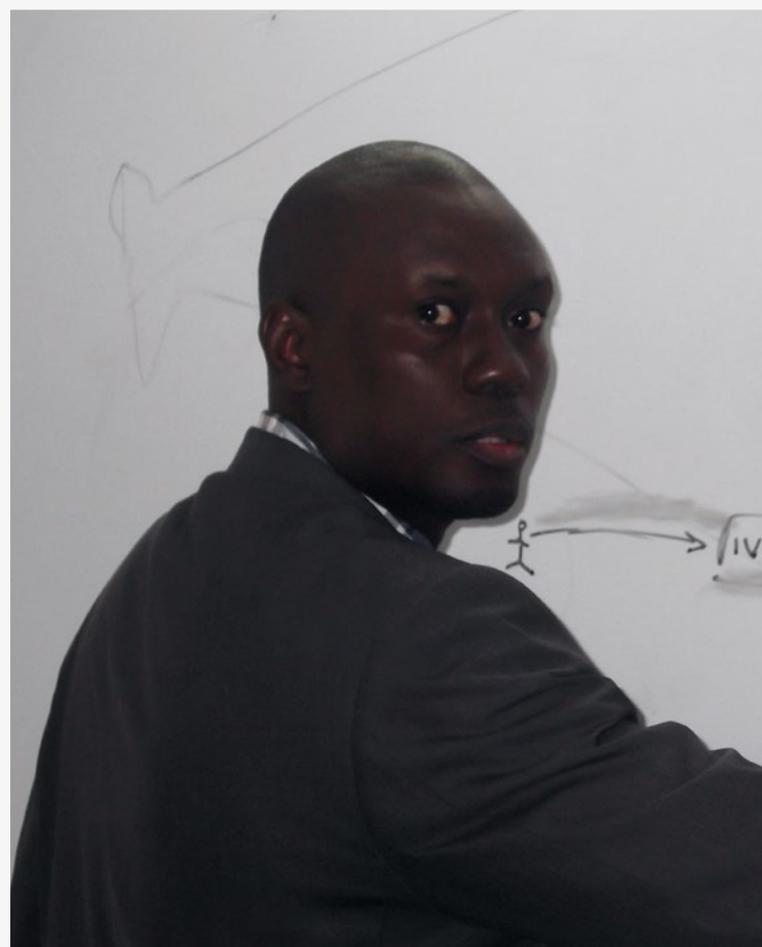
La question du déguerpissement des populations pose un autre problème. « Ce projet s'installe dans une baie où vivent des populations, il est évident qu'elles se posent des questions. Il y a beaucoup de réunions à ce sujet et nous allons continuer ces contacts, pour leur faire savoir que c'est un projet d'intérêt national qui a pour objet de restaurer cette baie, lutter contre la pollution, sauvegarder l'environnement, la santé des populations et le milieu halieutique », signale-t-il. A l'en croire, il y aura un comité, où tous les acteurs, y compris les populations, seront impliqués, pour que chacun soit au même niveau et que le projet soit réalisé dans les meilleurs délais. ■

Inventeur d'un système de management de compteur électrique

AMADOU LAMINE KANE VEUT AIDER L'ETAT A REDUIRE LES COÛTS DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

par Sambaré DIONE

Ingénieur des Télécommunications diplômé de l'Ecole supérieure multinationale des télécommunications (Esmt), Amadou Lamine Kane est un jeune passionné de la recherche. Il possède deux brevets d'invention de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (Oapi) portant sur « la mise en place d'un système de paiement, de prestation de service et d'achat de produits par Sms » et sur le « management des compteurs électriques numériques à distance ». Ce pur produit de l'école sénégalaise veut aider l'Etat à réduire les coûts de consommation de courant à travers des compteurs qui fonctionnent au mix énergie.

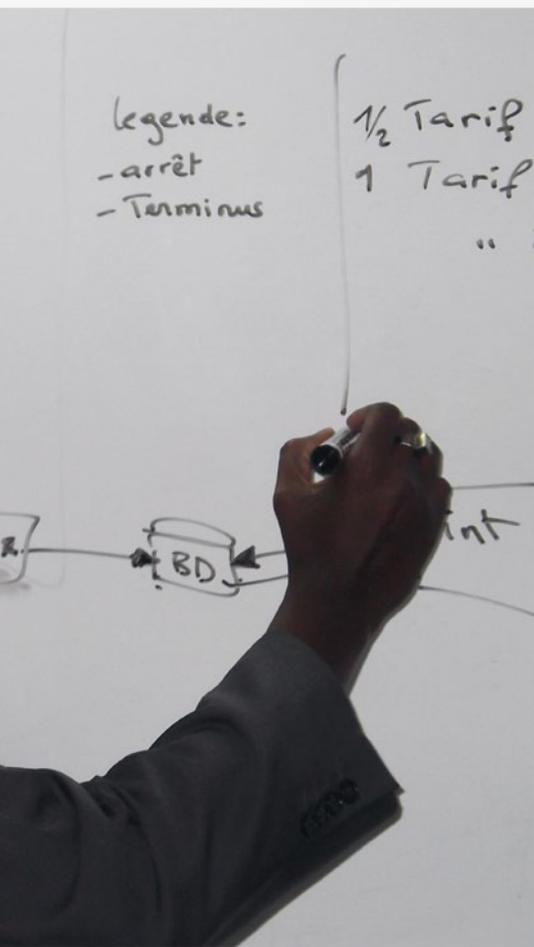


Ingénieur des télécommunications, titulaire d'une maîtrise en physique à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, Amadou Lamine Kane fait partie de ces jeunes qui croient en l'expertise locale. Il est d'avis que les Sénégalais peuvent réussir les prouesses réalisées par les occidentaux, les Chinois ou les pays émergents d'Asie. D'où son engagement dans la recherche. Ce dynamisme semble porter ses fruits. Depuis 2010, il a pu mettre en place un système de management de compteurs électriques. Ce compteur réalisé par le jeune cher-

cheur prend en charge deux systèmes de sources d'énergie : énergie renouvelable et énergie utilisée par la Senelec. « L'utilisation de ce compteur intègre la diminution de la charge. Quand le coût du pétrole diminue, le coût de la facture va diminuer. Nous avons joué sur le mix pour faire en sorte que chaque source d'énergie puisse fonctionner », explique M. Kane. Le jeune ingénieur poursuit : « Quand on est dans une maison où la consommation est de 4 kilowatt par heure en moyenne, la consommation sera prise en charge par les deux sources d'énergie. A chaque fois que la charge de la maison est élevée,

l'énergie renouvelable va venir en appoint », souligne-t-il. Et M. Kane d'ajouter : « On va jouer sur la baisse du coût de production de l'électricité. Comme incidence directe, ce sera la diminution du coût de l'électricité pour les clients. Sur ce modèle, nous allons avantager le client. » Amadou Lamine Kane révèle avoir mis à côté de ce système une stratégie informatique permettant de superviser les compteurs. « On sait qu'au Sénégal, la fraude est très importante. Senelec dit qu'elle perd en fraude 20 milliards par an. Cela est une perte énorme supportée par l'Etat et les consommateurs », déplore-t-il. M. Kane

ajoute que « tant que l'investisseur ne parvient pas à récupérer son investissement, le coût de l'électricité ne pourra jamais baisser. Il faut que le client paie pour que l'électricité puisse baisser. Les compteurs actuels sont facilement falsifiables. Dans ces Conditions, on ne peut pas baisser



l'électricité ».

L'ingénieur soutient que le système peut bien fonctionner dans le pays. « Grâce à un groupe d'ingénieurs sénégalais de compétences diverses, nous avons pu mettre en place le prototype. Actuellement, le prototype existe. Nous avons pu tester tous les trois services et ça marche ».

Visiblement dopé par cette réussite, Amadou Lamine Kane pense que l'Etat doit favoriser l'expertise locale. « Nous pouvons faire tout ce que les occidentaux font. Nous avons l'expertise nécessaire. Il faut que le Sénégal fasse confiance à ses chercheurs », lance-t-il. « Nous avons des

contraintes idéologiques qui ne datent pas d'aujourd'hui. Les gens ne croient pas toujours en l'expertise locale, mais des stratégies existent. Et ces stratégies sont portées par des jeunes du pays », ajoute-t-il.

Pour M. Kane, le recours à l'expertise étrangère ne fait qu'appauvrir les Sénégalais. « On est en train d'enrichir des étrangers. Les gens doivent prendre leurs responsabilités ». Il estime que le fait que le Sénégal ait un président qui est un pur produit de l'école sénégalaise doit aider. « Nous avons un président qui est un pur produit de l'école sénégalaise. Il faut que tout le monde soit derrière lui. Ce n'est pas possible. On doit essayer en exprimant nos besoins », prône-t-il, ajoutant que l'Etat peut mettre en place des unités de productions de compteurs qui fonctionnent au mix énergie.

M. Kane dit être prêt à mettre son expertise au service de son pays. « Ce système peut soulager les caisses de l'Etat et renforcer le pouvoir d'achat des consommateurs qui vont déboursier moins pour avoir du courant électrique », insiste Amadou Lamine Kane.

Toutefois, il demande à l'Etat de prendre des dispositions pour protéger les jeunes inventeurs. M. Kane explique son appel par le souci de voir les inventeurs récolter les fruits de leurs efforts. « Grâce à la recherche, j'ai pu acquérir deux brevets d'invention auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (Oapi). Le premier brevet porte sur la mise en place d'un système de paiement, de prestation de service et d'achat de produit par Sms. Le second est consacré au management des compteurs électriques numériques à distance ». M. Kane exprime sa surprise de voir des entreprises de la place utiliser ses inventions sans autorisation. C'est pourquoi, il estime que l'Etat devrait mieux adapter sa législation dans le domaine de la propriété intellectuelle pour mieux protéger les chercheurs. « La recherche m'a beaucoup apporté, mais je sais que les jeunes chercheurs sont confrontés à beaucoup de problème liés notamment à la protection de leurs œuvres », fait remarquer Amadou Lamine Kane. Il poursuit : « J'ai le brevet de l'Oapi. Je suis le premier sénégalais à avoir conçu au Sénégal le système de paiement par Sms. Et je n'ai absolument rien récolté ».

Passionné des télécommunications et de la recherche, Amadou Lamine Kane a monnayé ses talents dans différentes

structures de la place. Il est actuellement responsable de planification réseau dans une entreprise des télécommunications. Pur produit de l'école publique sénégalaise, il confie que sa passion pour la recherche est née d'une conversation qu'il a eue avec des collaborateurs. « J'étais avec des amis israéliens qui m'ont dit un jour : pourquoi à chaque fois que vous avez besoin de quelque chose, vous importez ? Pourquoi vous ne faites pas recours à votre propre expertise », se souvient-il.

« Je suis le premier Sénégalais à avoir conçu au Sénégal le système de paiement par Sms. Et je n'ai absolument rien récolté »

Ce jour-là, déclare notre interlocuteur, « je n'ai pas dormi. J'ai dit que ces gens ont les mêmes potentialités que nous et nous sommes obligés d'aller chaque jour à l'étranger. Vu mon cursus universitaire, j'ai commencé à faire des recherches dans mon domaine de compétence ».

Amadou Lamine Kane dit être convaincu que le Sénégal regorge de talents dans le domaine de la recherche. « Dans tous les secteurs, vous verrez des jeunes chevronnés. Nous avons une association de jeunes chercheurs. Lors de nos rencontres, j'oublie souvent ce que j'ai réalisé, parce que je vois des gens qui ne savent même pas lire et qui réalisent des œuvres pouvant impacter positivement la vie des Sénégalais », souligne-t-il. M. Kane ajoute : « Ces jeunes n'attendent qu'à être assistés et encadrés. Ils ont la volonté et l'expertise pour réaliser des œuvres importantes ». ■



Location à Dakar

COURTIERS ET AGENCES IMMOBILIÈRES RÈGNENT EN MAÎTRES MALGRÉ LA LOI

Malgré le vote de la loi portant réduction du prix du loyer, les dakarois peinent toujours à trouver un logement à un prix raisonnable. Courtiers, agences immobilières et certains propriétaires n'en font qu'à leur tête, au détriment du client obligé d'accepter des conditions plus que draconiennes. Certains propriétaires se considèrent comme les laissés-pour-compte de la loi.

par Ndèye Khady LÔ

Par un matin de février, les rayons du soleil irradient la capitale sénégalaise. Un groupe de gardiens devise tranquillement à côté d'une « dibiterie » à Ouest Foire. A peine la question posée, tous se précipitent pour décrire des logements magnifiques avec toutes les commodités possibles. L'un d'eux propose de visiter un immeuble en finition situé à quelques rues de là. Arrivés sur les lieux qui sentent encore la peinture fraîche, le gars s'empresse de réclamer les 5000 francs de frais de visite « pour le dérangement et le déplacement ». On lui signifie qu'il aurait dû le préciser avant « le dérangement et le déplacement », il fait semblant de n'avoir rien entendu et commence la visite des lieux caractérisés par une étroitesse écœurante. Deux chambrettes, un salon exigü et une toilette minuscule constituent l'appartement mal éclairé et mal aéré pour lequel un loyer mensuel de 175 000 francs est demandé, avec deux mois de loyer et un mois de commission avant installation. Un autre immeuble visité propose des appartements mieux faits. Au téléphone, un agent commercial de l'agence immobilière indique que le loyer pour les deux chambres, le salon, l'espace familial et les toilettes est de 250 000 francs. A la question de savoir si la baisse est appliquée sur le prix, il dit avec un rire énervé que la baisse ne concerne que les loyers en cours. Une idée sur ce qui attend les malchanceux qui n'étaient pas déjà locataires au moment du vote de la loi.

Les propriétaires appliquent « leur loi » M. D. est propriétaire d'un immeuble à Sacré Cœur. Avant le vote de la loi, il louait ses appartements de deux chambres à 150 000 francs. Quand les dispositions de la loi ont été rendues publiques, il a compris qu'il risquait de perdre en appliquant les 29%, il n'a pas attendu le vote

« Beaucoup de bailleurs ont augmenté leur loyer avant le vote de la loi pour ne pas sentir la baisse. D'autres ne comptent pas renouveler les contrats pour avoir de nouveaux clients et maintenir les prix initiaux »

de la loi pour augmenter le loyer à 160 000 francs. « C'est ainsi que je suis sorti de la marge des 29% avant le vote de la loi pour entrer dans celle des 14%. J'ai pris un gardien et demandé aux locataires d'augmenter les dix milles. C'est ce subterfuge qui m'a permis de ne pas beaucoup perdre », témoigne-t-il satisfait d'avoir eu du flair.

P.W., courtier dans la zone de Mermoz, Sacré Cœur, Liberté, considère que la loi n'aura aucun effet car l'Etat ne peut pas tout contrôler.

« Beaucoup de bailleurs ont augmenté leur loyer avant le vote de la loi pour ne pas sentir la baisse. D'autres ne comptent pas renouveler les contrats pour avoir de nouveaux clients et maintenir les prix initiaux », dit-il.

S'agissant des commissions élevées, il dit que c'est la loi du marché parce que les courtiers ne vivent que de ça.

« Nous partageons avec les agences immobilières qui souvent ne nous laissent que des miettes » souffle-t-il.

Les bailleurs les moins nantis payent le prix

fort

Mme Sarr, une dame rencontrée à Yoff, raconte ses déboires. A l'en croire, la loi favorise les propriétaires riches car la tranche de loyer supérieur à 150 000 francs a subi une baisse de 14% tandis que celle dépassant 500 000 francs ne subit qu'une baisse de 4%.

« Nous, propriétaires des logements dont les loyers sont inférieurs à 150 mille francs, nous sommes les plus pauvres des bailleurs mais c'est sur notre portefeuille qu'on tape le plus. C'est injuste. Ils auraient dû appliquer la surface corrigée. Parmi nous, il y a des veuves, des retraités, etc. Nous comptons sur ces loyers pour nourrir nos familles et assurer l'avenir de nos enfants. Si on nous ampute cela qu'allons-nous devenir », déclare Mme Sarr.

Alioune Samb, propriétaire d'une maison en location à Guédiawaye, déclare qu'il a été obligé de demander à ses locataires de quitter sa maison au terme du contrat pour pouvoir s'en sortir.

« J'ai fait un prêt bancaire pour finir la maison. Maintenant, je suis à la retraite, ma maison est la seule rente dont je dispose. Les locataires payaient pour chaque niveau 80 000 francs. Maintenant, ils doivent payer 56 800. Je ne peux pas m'en sortir. Au lieu de voir ma maison sous hypothèque saisie, je préfère mettre fin à dix ans de bon voisinage. Les locataires ont compris. Certains vont rester en payant la même somme, d'autres vont voir ailleurs », raconte le septuagénaire.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22 janvier 2014 portant sur la baisse des loyers calculés hors surface corrigée, des avis aussi divers et variés sont recueillis sur la question. Quand les locataires applaudissent les autorités pour leur courage politique et leur sens social, certains bailleurs trouvent la loi injuste et appellent à son abrogation. ■

AIPS-Afrique**17-21 mars 2014**

La section Afrique de l'Association internationale de la presse sportive (AIPS-Afrique) tiendra sa réunion annuelle à Dakar du 17 au 21 mars, a annoncé Mamadou Koumé, le président de l'Association nationale de la presse sportive (ANPS) dans un entretien avec l'APS. Les assises de Dakar, rappelle le président de l'AIPS/Afrique, devraient être une opportunité pour rencontrer des dirigeants du sport africain pour aller dans le sens de permettre aux reporters sportifs de mieux couvrir les manifestations sportives.

AFRICA INVESTEMENT FORUM**8-10 avril 2014**

Le forum sur les investissements en Afrique aura lieu du 8 au 10 avril 2014 à Addis Abeba, la capitale éthiopienne. Sont attendus à ce forum près d'un milliard d'investisseurs internationaux. « Africa Investment Forum est une plateforme de rencontres et d'échanges sur les potentialités d'investissement et le commerce en Afrique.

SALON INTERNATIONAL DES PRODUITS ALIMENTAIRES SIPAL**15-18 avril 2014**

Fort de la 1ère édition qui s'est déroulée du 7 au 10 mai 2013, le Salon International des produits Alimentaires (SIPAL) 2014 au Sénégal, revient pour sa deuxième édition avec de nouvelles ambitions. Le SIPAL se veut un événement destiné aux professionnels du secteur de l'industrie alimentaire pour la promotion de leurs activités et de leurs produits, d'une part et d'autre part, renforcer les relations entre les professionnels et promouvoir l'industrie Agro-alimentaire africaine. L'initiative de ce salon, s'inscrit dans une logique d'impulsion et de vulgarisation du secteur alimentaire pour une meilleure amélioration de l'offre et de la demande. Le Salon de l'Alimentation se déroulera au Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal (CICES).

Festival International de la Paix : « Live Peace »**19-20 avril 2014**

Live Peace est organisé par l'association Coopération, Développement et Action (CODEVA) pour construire un « pont » entre la culture et le développement et relier les Hommes. La deuxième édition du Festival International de la Paix « Live Peace 2014 » aura lieu du 19 au 20 Avril 2014 à Saint-Louis. C'est une fête des arts, de la culture de la paix, dont la vocation est le grand rassemblement des artisans de paix, des jeunes et citoyens du monde.

Conférence sur l'avenir de l'Internet**23-24 avril 2014**

Le Brésil abritera la conférence sur l'avenir de l'internet du 23 au 24 Avril 2014. Seront discutés, entre autres sujets, les recommandations du panel de haut niveau institué pour discuter de l'avenir de la coopération mondiale dans le domaine de l'Internet.

IPHEX 2014**24-26 avril**

Une exposition internationale de Pharma et Santé (IpheX 2014) aura lieu du 24 au 26 avril à Mumbai (Inde). Cet événement, le deuxième du genre après celui de 2013, réunira tous les acteurs dans le secteur pharmaceutique issus des divers pays. Ils peuvent être des fabricants de médicaments, des représentants de laboratoire, des pharmaciens, des importateurs, des exportateurs, des représentants de ministères de la Santé, des organismes internationaux œuvrant dans ce secteur. Environ 400 acheteurs étrangers de ces domaines d'intervention sont invités à participer à l'exposition.

par Mohamed Elimane LO

MBOW ET LA MEUTE



diriger les travaux de la CNRI, commission créée à cet effet. Depuis que l'avant-projet de constitution a été « fuité », la meute (s') est lâchée. C'est à qui contredira mieux. Hier comme aujourd'hui, le vieil homme fait face à des critiques que ni son âge, ni son cursus n'arrêtent. Leurs auteurs, pour des considérations politiciennes, font fi du respect dû aux anciens car qu'il ait tort ou raison, Amadou Mowtar Mbow a dépassé l'âge des invectives. ■

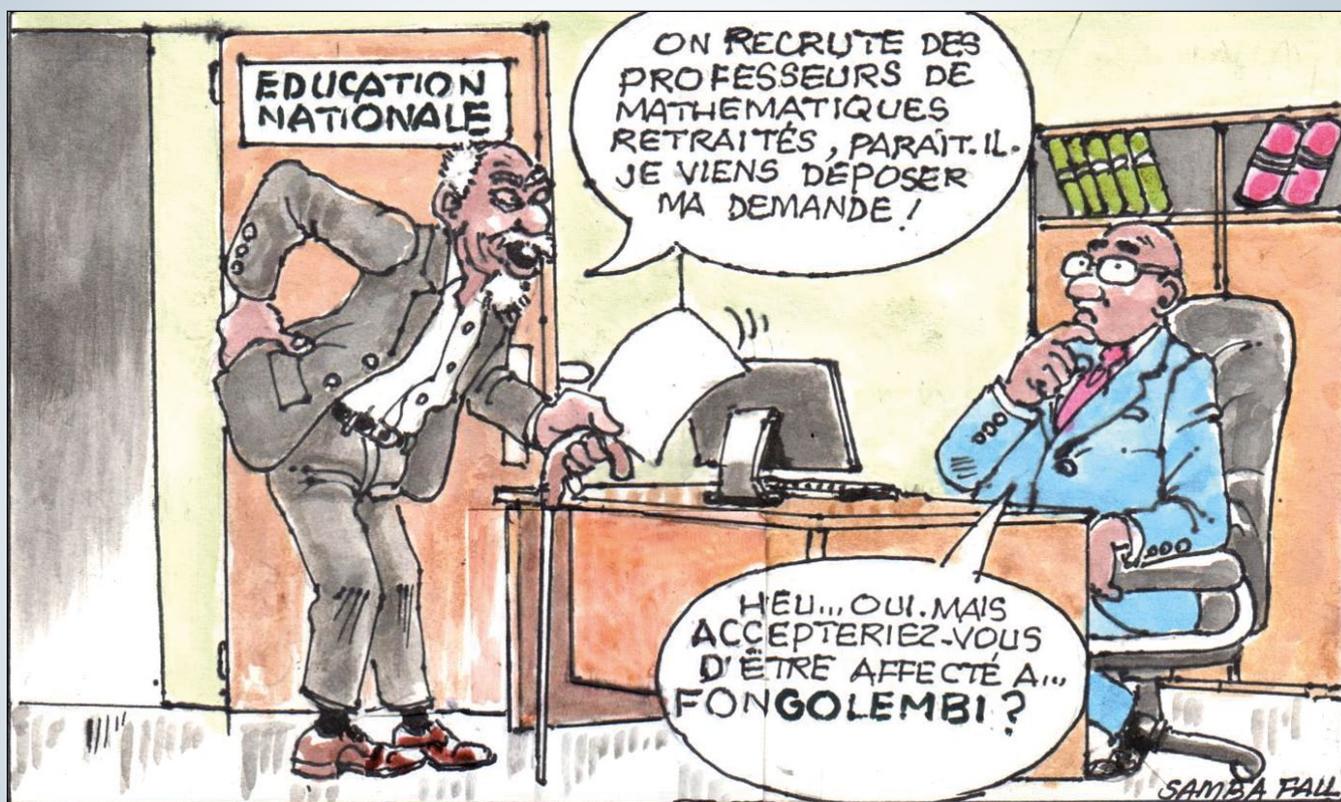
par Ndèye Khady LÔ BÂ

Dans leur quête de légitimité, opposition (hier) et pouvoir (aujourd'hui) considèrent l'ancien directeur de l'Unesco comme un atout certain. Le boycott des élections législatives de 2007 par Front Siggil Senegaal en raison de soupçons sur la fiabilité du fichier électoral a exclu l'opposition de la sphère politique. Pour se remettre au cœur du jeu politique, l'opposition a théorisé et organisé les Assises nationales. Personnalité politique respectée et consensuelle, Amadou Mowtar Mbow

s'est imposé alors comme président de ces réflexions qui ont réuni plus de 140 acteurs de la vie publique sénégalaise entre le 1er juin 2008 et le 24 mai 2009. Depuis les Assises Nationales, Amadou Mowtar Mbow est redevenu bien malgré lui un acteur de la vie politique lui qui semblait se résoudre à couler des jours tranquilles dans sa résidence du Point E. A l'époque, les sbires de Wade en avait fait leur punching-ball. Aucune critique n'était de trop pour démonter les arguments du « vieux » et de sa bande d'Assisards. Peu avant la présidentielle de 2012, répondant à

une question sur son âge avancée dans un entretien exclusif accordé à RFI et France 24, Abdoulaye Wade est allé jusqu'à dire que : « Le chef de l'opposition du Sénégal est plus âgé que moi il a 97 ans, c'est Amadou Mowtar Mbow ». Après les conclusions des Assises nationales, l'ancien ministre de l'Education de Senghor pensait à un repos loin des aléas de la vie politique. Cependant, avec la volonté de la nouvelle alternance de doter le Sénégal d'une constitution correspondant à son statut de vitrine démocratique en Afrique, il lui a été demandé de

LA GRIFFE DE BATHIE





SICAP Foire, Villa N°10753 (Dakar), 2ème étage.
NINEA 004 570 603 / RC SNDKR 2012 B 6458
Tél. : 33 865 32 00 / 77 099 04 88 / 77 740 39 97
E. mail : as.lamtoro@gmail.com



TELECHARGEZ l'app expresso
quelque soit votre opérateur
et faites le PLEIN
de BONUS !

(ecko) *Maximum 10 Go

Rechargez via l'app
et recevez

100%

de bonus crédit valable

**TOUTES
DESTINATIONS**

Téléchargez
l'application expresso
et recevez

1 mois

d'Internet ILLIMITÉ*



expresso[®]

www.expressotelecom.sn
Service client : 1111 ou 70 100 1111